

SAC-051104

UNIVERSITÉ DE MONCTON

190^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 4 novembre 2005

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

| | | | |
|--|------------|---|------------|
| Marie-France Albert, doyenne | Moncton | France Marquis, professeure | Edmundston |
| Nasser Baccouche, directeur | Moncton | Isabelle McKee-Allain, doyenne | Moncton |
| Samira Belyazid, professeure | Edmundston | Denise Merkle, professeure | Moncton |
| Andrew Boghen, doyen | Moncton | Abdelaziz Nait Ajjou, professeur | Moncton |
| Gilles Bouchard, professeur | Moncton | Edgar Robichaud, doyen | Shippagan |
| Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) | U de M | Régina Robichaud, directrice | Moncton |
| Charles Bourque, doyen | Moncton | Sylvie Robichaud-Ekstrand, directrice | Moncton |
| Paul-É. Bourque, directeur | Moncton | Jacques Saindon, professeur | Moncton |
| Lise Caron, doyenne | Edmundston | Richard Thériault, étudiant | Shippagan |
| Paul Chiasson, doyen | Moncton | Jean-Guy Vienneau, directeur | Moncton |
| Liette Clément, professeure | Shippagan | Marc-André Villard, professeur | MONcton |
| Geneviève Comeau, étudiante | Moncton | | |
| Jacques Paul Couturier, doyen | Edmundston | <u>INVITÉS ET INVITÉES</u> | |
| Étienne Dako, professeur | Moncton | Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston | Edmundston |
| Paul Deguire, professeur | Moncton | Paul-Émile Benoit, directeur Service des communications | Moncton |
| Yahia Djaoued, professeur | Shippagan | Lynne Castonguay, secrétaire générale désignée | U de M |
| Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier | U de M | Lise Dubois, vice-doyenne | Moncton |
| Pierrette Fortin, professeure | Edmundston | Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG) | U de M |
| Marielle Gervais, professeure | Moncton | Suzanne LeBlanc, registraire | Moncton |
| Normand Gionet, doyen | Moncton | Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée | Moncton |
| Cheick Tidiane Konaté, étudiant | Moncton | Claudette Melanson, professeure à la retraite | Moncton |
| Salem Lakhal, professeur | Moncton | Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan | Shippagan |
| Frances LeBlanc, étudiante | Moncton | Gérard Snow, président d'assemblée | Moncton |
| Gaston LeBlanc, doyen | Moncton | | |
| Guy Lefrançois, bibliothécaire | Edmundston | | |
| David Lonergan, professeur | Moncton | | |
| Patrick Maltais, directeur général de l'Éducation permanente (DGEP) | U de M | | |

ABSENCES MOTIVÉES : Nassir El-Jabi, Marie-Christine Émond, Ronald C. LeBlanc, Anne Lowe, Sonia Poulin et Émérentienne Richardson

| | | |
|------|---|----|
| 1. | OUVERTURE | 4 |
| 2. | CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION | 4 |
| 3. | VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE | 4 |
| 4. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 4 |
| 5. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-050819 | 4 |
| 6. | AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC) | 4 |
| 6.1 | (8.2) Sondage Maclean's | 4 |
| 7. | CORRESPONDANCE | 5 |
| 7.1 | Courriel de Marc-André Villard | 5 |
| 7.2 | Lettre de Normand Gionet | 5 |
| 8. | RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION CCJ-051003 | 5 |
| 8.1 | (7.2) Création du programme combiné Baccalauréat en éducation; Abolition du programme de Baccalauréat en musique (orientation enseignement) | 5 |
| 9. | AXES ET CRÉNEAUX DE RECHERCHE | 6 |
| 10. | RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES | 14 |
| 10.1 | Modifications majeures au programme de nutrition et nutrition - option coop | 14 |
| 10.2 | Changement de nom du Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle | 15 |
| 10.3 | Résolutions transmises à titre d'information | 15 |
| 11. | RAPPORT SUR LES PARAMÈTRES DE RECONFIGURATION DES PROGRAMMES | 15 |
| 12. | RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES | 21 |
| 13. | MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON ET LES RÈGLEMENTS AFFÉRENTS | 22 |
| 13.1 | Loi sur l'Université de Moncton | 22 |
| 13.2 | Règlements afférents | 22 |
| 14. | MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS | 25 |
| 15. | NOMINATIONS | 29 |
| 15.1 | Comité d'appel du Sénat académique | 29 |
| 15.2 | Comité d'attestation d'études | 29 |
| 15.3 | Comité des programmes | 30 |
| 16. | RAPPORT SUR LA SESSION D'EXAMENS - HIVER 2005 | 30 |
| 17. | SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-050916 ET CGV-050917 | 31 |
| 18. | AFFAIRES NOUVELLES | 32 |
| 18.1 | Frais des prêts entre bibliothèques | 32 |
| 18.2 | Remerciements | 32 |
| 19. | PROCHAINE RÉUNION | 33 |
| 20. | CLÔTURE | 33 |

| | |
|---|---------|
| DOCUMENTS | 34 |
| DOCUMENT A : Ordre du jour adopté | A(1) |
| DOCUMENT B : Correspondance : Courriel de Marc-André Villard et Lettre de Normand Gionet | B(1-2) |
| DOCUMENT C : Procès-verbal CCJ-051003 | C(1-36) |
| DOCUMENT D : Créneaux de recherche prioritaires | D(1-47) |
| DOCUMENT E : Rapport du Comité des programmes | E(1-82) |
| DOCUMENT F : Reconfiguration des programmes de premier cycle | F(1-22) |
| DOCUMENT G : Modifications à la Loi sur l'Université de Moncton | G(1-5) |
| DOCUMENT H : Modifications aux règlements | H(1-15) |
| DOCUMENT I : Modifications aux Statuts et règlements | I(1-9) |
| DOCUMENT J : Nominations | J(1-5) |
| DOCUMENT K : Rapport sur la session d'examens - Hiver 2005 | K(1-2) |

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à la 190^e séance du Sénat académique. Il nomme les personnes qui se sont excusées et souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux membres : Lynne Castonguay, secrétaire générale désignée; Geneviève Comeau, étudiante au Campus de Moncton; Marielle Gervais, professeure au Campus de Moncton; Guy LeFrançois, bibliothécaire au Campus d'Edmundston et sœur Claudette Melanson, représentant les professeures et professeurs retraités de l'Université de Moncton. Il fixe l'heure de clôture à 16 h 30 et nomme Lise Dubois et Suzanne LeBlanc comme scrutatrices.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Président d'assemblée : Comme il a été indiqué, l'ordre du jour n'est pas celui que vous aviez reçu à l'origine. Il s'agit tout simplement d'un changement de numérotation et au point 13.2, il s'agit d'une décision au lieu d'une information.

Ajout à la rubrique *Affaires nouvelles* : Frais de prêts entre bibliothèques.

R : 01-SAC-051104

Étienne Dako, appuyé par Charles Bourque, propose :

« *Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour tel que modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-050819

R : 02-SAC-051104

Denise Merkle, appuyée par Cheick Tidiane Konaté, propose :

« *Que le Sénat académique adopte le procès-verbal SAC-050819.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

6.1 (8.2) Sondage Maclean's

Recteur et vice-chancelier : Il y a deux réunions, on avait eu une discussion assez sommaire sur les résultats du Sondage Maclean's et l'on s'était entendu que le Sénat académique, à une réunion ultérieure, devrait avoir un débat sur cette question. D'abord on voulait se pencher sur la pertinence et par la suite déterminer si l'on voulait participer ou non à ce type de sondage. Le cas échéant, il faudrait analyser attentivement les différentes données afin de vérifier s'il y a des endroits où l'on veut s'améliorer et de déterminer la façon dont on devrait procéder. À la dernière réunion, on avait dit que l'on référerait ce dossier au Bureau de direction du Sénat académique et que l'on reviendrait au Sénat académique soit à l'automne ou au printemps. Nous n'avons pas fait suffisamment de travail pour pouvoir vous soumettre quoi que ce soit à cette réunion. Le BDS continuera son travail au cours des prochaines semaines afin de prévoir une discussion à la réunion du printemps du Sénat académique, donc celle du mois de mars.

6.1 **(8.2) Sondage Maclean's** (suite)

Entre-temps, on a fourni les données à la revue Maclean's pour le sondage dont les résultats devraient être publiés la semaine prochaine. Après, il faudra commencer un processus d'analyse de données pour pouvoir fournir un document avec un certain nombre de points de discussion pour le Sénat académique.

7. **CORRESPONDANCE**

Voir le Document B, p. 1-2

7.1 **Courriel de Marc-André Villard**

SG : Dans son courriel, monsieur Villard demandait de mettre à l'ordre du jour une rubrique intitulée « Prêts entre bibliothèques ». Le BDS avait plutôt compris que cette question était surtout d'ordre financier et ne l'avait pas incluse dans le projet d'ordre du jour.

7.2 **Lettre de Normand Gionet**

SG : Le doyen Gionet nous présente un avis de motion pour la prochaine réunion du Sénat académique. Il nous souligne que c'est dans le cadre du 10^e anniversaire de l'École réseau de science infirmière.

8. **RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION CCJ-051003**

Voir le Document C, p. 1-36

8.1 **(7.2) Création du programme combiné Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation; abolition du programme de Baccalauréat en musique (orientation enseignement)**

Invitée : Lisa Roy, Département de musique

VRER : Ce programme vient répondre à un besoin identifié par les instances ministérielles de la province du Nouveau-Brunswick pour la formation pédagogique spécialisée en enseignement de la musique. La situation qui existe actuellement pour former les formateurs en musique dans nos écoles décourage les candidates et candidats éventuels par le fait que, présentement, l'on doit passer quatre années de baccalauréat en musique suivi de deux années dans le baccalauréat en éducation. Cela fait un total de six années aux études. Ce qui vous est proposé, c'est un programme intégré de cinq ans qui fait appel à la fois à la Faculté des arts et des sciences sociales et à la Faculté des sciences de l'éducation. C'est un programme de cinq ans qui combine des études à trois volets. Premièrement, on a la formation fondamentale en musique, deuxièmement, une formation en pédagogie de la musique et troisièmement une formation en pédagogie. Les cours compris dans ces trois différents éléments de formation sont déjà offerts à l'Université de Moncton, donc le programme a un impact minimal sur les ressources. La création de ce programme entraînera l'abolition du programme de baccalauréat en musique, orientation enseignement.

R : 03-SAC-051104

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du programme combiné Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation à compter du 1^{er} janvier 2006 et l'abolition du programme de Baccalauréat en musique (orientation enseignement) dès le 31 décembre 2005. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

9. AXES ET CRÉNEAUX DE RECHERCHE

Voir le Document D, p. 1-47

VRER : Le dossier des créneaux de recherche date depuis le début de l'année 2002. Au niveau du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche, il y avait eu une certaine réticence face à ce dossier, voire même de la résistance à tout le processus. Le doyen s'est souvent trouvé confronté par des situations difficiles dans le dossier. L'an dernier, il y a eu une relance par la formation d'un nouveau comité *ad hoc* sur les créneaux. Le nouveau comité était déterminé à mener le dossier à terme. Le document comprend essentiellement cinq recommandations, trois au niveau des axes et des créneaux et deux recommandations portant surtout sur l'opérationnalisation des trois premières.

Boghen : En effet, j'ai le plaisir de vous présenter ce dossier. Les raisons du délai, il faut dire que la question semblait un peu sceptique non seulement au niveau du Conseil de la FESR, mais même au niveau du Sénat académique, comme on peut le voir par les comptes rendus des réunions précédentes qui datent de quelques années. La base de tout ceci, c'est qu'il y a une résistance. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette résistance. Certains croyaient que l'identification de créneaux entraverait un peu la liberté académique. D'autres l'interprétaient comme la désignation des groupes possiblement privilégiés et ciblés. D'autres ont suggéré que c'était peut-être une imposition provenant de la haute administration et non de la base, c'est-à-dire les professeures et professeurs eux-mêmes. En même temps, tout au cours de l'évolution de ce dossier, mon prédécesseur ainsi que moi avons insisté beaucoup sur l'importance du besoin d'identifier ces créneaux à l'Université. C'était important parce qu'il y avait énormément de pression et cette pression provenait de l'extérieur et c'est toujours très intense. Tous les grands conseils et toutes les agences subventionnaires insistent de plus en plus pour que les universités aient la responsabilité d'identifier leurs forces. Il faut que l'on communique et que l'on transmette par tous les moyens et particulièrement par toutes les agences qui exigent des plans stratégiques avant que des subventions soient accordées à des institutions. Tous les réseaux d'excellence regardent les forces des institutions, des individus associés aux institutions et s'il y a un soutien, s'il y a une infrastructure et un certain niveau de productivité en recherche. Il est important pour l'identité et très important pour renforcer la collaboration non seulement à l'intérieur de l'Université mais aussi avec d'autres institutions. En octobre 2004, suite aux nombreuses discussions au niveau de la FESR, il y a un comité *ad hoc* qui a été créé. Je dois préciser que ce comité n'était pas présidé par moi-même. Je voulais participer, je voulais à tout prix que ce ne soit pas perçu comme une instance menée et dirigée par l'administration. Madame Souad H'Mida, membre du Conseil, a accepté de présider ce comité. Il faut aussi dire que, en aucun moment, je n'ai voté au niveau du comité ni au niveau du Conseil de la FESR lorsque la question a été soulevée pour fins de discussion. En novembre 2004, le Comité a présenté une série de recommandations. Il y a eu beaucoup d'échanges et de discussions. Le point principal était que le Conseil était d'accord de procéder en consultant les professeures chercheuses et les professeurs chercheurs. À la suite de plusieurs discussions, on s'est entendu sur une terminologie et on l'a adoptée. Nous avons aussi adopté des principes. Le soutien de l'excellence en recherche, développement et création à l'Université de Moncton devrait s'appliquer à des individus aussi bien que les groupes impliqués dans la recherche. Les départements et les facultés devraient être libres de décider de leur préférence, leur priorité et leur plan de travail. En d'autres mots, ce qui est important, c'est que les principes à adopter renforcent et assurent que l'approche soit conforme avec la recommandation 7 de la réunion du Conseil des gouverneurs du 21 septembre 2002. Elle se lit comme suit : « Que l'Université continue à développer l'infrastructure de base pour soutenir les efforts individuels et collectifs des chercheuses et chercheurs des disciplines et formes de recherche, tant fondamentales et appliquées, qui ne font pas partie des créneaux de recherche prioritaire ». Nous avons établi un échéancier. Le sondage a été lancé en février 2005 par le Comité *ad hoc* et il était basé sur l'ensemble des critères que nous avons adoptés. Ces critères ont été élaborés à la suite des consultations auprès des organismes subventionnaires. Bien sûr que les critères étaient liés à la productivité et à l'infrastructure tels que vous les trouverez à la page 5. On a reçu dans l'ensemble 82 réponses et toutes ces réponses reflètent des centaines et des centaines d'indices de productivité, c'est-à-dire publications, rapports, conférences etc. Ce qui est important, c'est qu'il y avait cinq concentrations qui nous sont apparues très évidentes : études françaises, environnement, santé, matériaux de pointe et technologie de l'information. Il était évident que l'environnement devrait être recommandé comme un axe. Les justifications sont identifiées dans le document. On voit des activités qui se déroulent dans toutes les facultés et qui touchent l'environnement. On a pu constater très vite que s'il y a un axe qui est prioritaire,

9. AXES ET CRÉNEAUX DE RECHERCHE (suite)

c'est sûrement l'axe de l'environnement. En plus de cet axe, le comité a constaté qu'il y avait deux autres concentrations. On a suggéré qu'il devrait y avoir une consultation un peu plus approfondie pour ces deux autres concentrations. Le 23 septembre, il y a eu deux réunions de proposées pour tous les chercheurs et chercheuses de tous les campus afin de réétudier la question. En octobre 2005, le Conseil a approuvé deux créneaux, soit la technologie de l'information et des communications ainsi que l'optique et les matériaux de pointe. Ici on parle de groupe, une concentration importante de chercheuses et chercheurs qui travaillent à la base. C'est un groupe qui travaille depuis 20 ans. C'est le groupe de couche mince situé au Département de physique et d'astronomie. Depuis les dernières années, il y en a d'autres qui se sont joints et le groupe s'élargit maintenant à plusieurs activités qui touchent l'optique et les matériaux de pointe. Ce qui est important, c'est que les axes et les créneaux représentent des sources de réseautage importantes non seulement à l'intérieur mais aussi avec d'autres instances et d'autres institutions. Je mets l'accent sur le fait que si l'on accepte les recommandations, on doit nécessairement aussi accepter la protection et la liberté pour que des chercheuses et chercheurs qui ne sont pas nécessairement associés ni avec les créneaux, ni aux axes se sentent vraiment libres de poursuivre leur recherche de la manière dont ils le souhaitent. Enfin, la source de discussion vient de la base, c'était un sondage, c'était les chercheuses et chercheurs, ce n'est pas la FESR qui a insisté ou qui a privilégié ou qui a favorisé. Je veux remercier toutes les chercheuses et tous les chercheurs qui ont pris la peine de répondre, ils étaient au nombre de 82. J'aimerais remercier le Conseil et je dois remercier le Comité qui était présidé par madame Souad H'Mida qui a fait un excellent travail.

R : 04-SAC-051104

Andrew Boghen, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que le Sénat académique considère l'Environnement comme un axe de développement plutôt qu'un créneau de recherche prioritaire. »

Villard : Je voudrais une précision sur la distinction spécifique entre un axe de développement et un créneau. Je voudrais revenir là-dessus parce que, dans le document qui est très bien rédigé d'ailleurs, je me posais la question suivante : quels seront les mécanismes qui vont être mis en œuvre pour appuyer concrètement chacun des créneaux ou axes de développement approuvés? On parle des principes pour établir des créneaux et des axes de développement, mais on ne parle pas de mécanismes. Évidemment, il y a une question de respect des statuts et règlements à l'Université et l'on ne peut pas imposer par exemple à des départements ou à des facultés des embauches dans certains secteurs spécifiques. Donc, à la lecture du document, on doit se poser la question à savoir ce que ça va changer concrètement à l'évolution naturelle des disciplines, l'évolution naturelle du corps professoral et de la capacité de recherche de notre institution en identifiant ces axes et créneaux.

Boghen : Pour ce qui est de la première question, un axe de développement pour nous représente un thème que l'Université de Moncton a intérêt à développer au niveau de l'enseignement, de la recherche et des services, c'est-à-dire le développement. Pour les créneaux, on n'exige pas nécessairement une activité sur le plan pédagogique, mais on reconnaît qu'il y a un groupe de chercheuses et chercheurs actifs avec une réputation internationale. Pour ce que ça représente et comment on va traiter les critères, tout ce que je peux dire, et ça fait partie de la recommandation 4, c'est qu'il faut une stratégie. Il y aura éventuellement un comité qui va être établi pour étudier ceci afin de présenter la stratégie. Pour les créneaux expliqués, on a fourni les justifications, mais à la fin, il faudra aussi une stratégie. On invitera tous ceux et toutes celles qui veulent s'associer, à nous présenter un document qui va appuyer l'adoption du plan stratégique du créneau en question. On recommande que, puisque c'était la FESR qui était mandatée à faire ce travail, ce soit la FESR qui voit à la préparation de ce document par les instances qui font partie des recommandations 4 et 5.

Villard : Ce que je comprends, c'est qu'il va y avoir des stratégies à développer, il va y avoir de nouveaux documents à rédiger. On rédige de très bons documents à l'Université, mais je ne comprends toujours pas de quelle façon on va mettre en œuvre ces stratégies,

9. AXES ET CRÉNEAUX DE RECHERCHE (suite)

avec quel levier on peut influencer le développement de la recherche à l'Université, de quelle façon on peut développer certains programmes plus que d'autres parce que dans le document, à la page 4, au point 2.2, on prend bien soin de n'exclure personne. Finalement, ce que je demande, si l'on définit des créneaux, c'est de ne pas toucher à la permanence des professeurs et professeuses, de ne pas empêcher des départements d'embaucher certaines personnes dans certains domaines, mais de quand même exprimer une direction.

Recteur et vice-chancelier : C'est plutôt pour essayer de préciser un peu l'interrogation qu'a le sénateur Villard par rapport à la stratégie. Je pense que c'est autour de la première recommandation. Il y a deux façons d'articuler ceci et je crois que le premier élément qu'il faut réitérer, c'est celui que le doyen Boghen a mentionné tout à l'heure. Je pense que la recommandation d'un débat n'est pas dans le document, mais il a référé au débat de septembre 2002 du Sénat académique. Ceux et celles d'entre nous qui étions là à l'époque, je pense que l'on se souviendra que c'est probablement la dernière recommandation du Groupe de travail sur les orientations futures qui a été adoptée par le Sénat académique. C'était celle autour des créneaux de recherche justement parce qu'il fallait s'assurer que cet élément était bien sauvegardé, c'est-à-dire la liberté du corps professoral de s'adonner au type de recherche qu'il voulait bien faire. Il me semble que c'est confirmé de plusieurs façons d'ailleurs. C'est confirmé d'abord par la façon que l'on articule les charges de travail du corps professoral à l'Université, par rapport à la façon que l'on attribue les dégrèvements de recherche. Il ne faut pas oublier aussi qu'une bonne partie des subventions de recherche que notre corps professoral reçoit des grands conseils, notamment le CRSH, le CRSNG et les instituts de recherche en santé, je crois que dans ces cas, même si un regroupement des efforts fait en sorte que l'on peut avoir un dossier encore plus profond, je crois que l'on dit qu'il y a encore beaucoup de place pour des chercheuses et chercheurs individuels dans les champs qui sont les leurs. Il me semble que c'est un acquis, c'est une base à partir de laquelle il fallait voir si, au plan institutionnel, il y avait un effort additionnel collectif qui pouvait être fait pour y arriver. C'est là, je crois, que l'on a développé ce concept de créneaux de recherche d'abord. Je dois dire que je suis tout à fait d'accord avec la recommandation 1 en ce qui concerne l'environnement. Je crois que c'est très bien d'en faire un axe de développement comme les axes de la santé et des études acadiennes et minoritaires parce que je pense que véritablement une thématique transversale tant au niveau de la formation qu'au niveau des activités de recherche, tant dans les humanités, dans les sciences sociales que dans les sciences fondamentales et appliquées, je suis d'accord avec ça. Maintenant, à la question plus précise du sénateur Villard, de quelle façon, au plan institutionnel, on est capable de développer des stratégies de mise en œuvre? Je pense que c'est l'important. Je ne sais pas si je devrais exprimer un peu mon impatience, mais je vis une certaine impatience par rapport à cette étape dans les axes de la santé, des études acadiennes et minoritaires puisque ça fait au-delà de deux ans que l'on essaie d'arriver à développer, à articuler ce plan stratégique de mise en œuvre de ces axes. Je dois dire que, même si l'on ne l'a pas fait de façon systématique et de façon documentée avec une vision très large, il y a eu des actions significatives qui ont été prises pour essayer de commencer à consolider ces axes. Je pense notamment à la création de l'Institut sur les minorités linguistiques qui a un fonds de dotation de 10 millions de dollars. Je pense que lors de la dernière campagne de financement, on est allé chercher des sommes additionnelles relativement importantes pour les études acadiennes par exemple et du côté de la santé aussi avec le CNFS et d'autres. On voit déjà qu'il y a du développement qui se fait. Il ne faut pas oublier aussi toute la pertinence de pouvoir identifier au plan institutionnel, je pense que le doyen Boghen l'a très bien exprimé, des axes ou des créneaux de recherche qui sont complémentaires à ce qui est la base. La liberté d'expression, au plan de la recherche des professeurs et professeuses et au plan individuel, devient de plus en plus pertinente parce que l'on voit bien la façon que le gouvernement canadien en particulier a structuré le financement de la recherche dans les universités. Si vous regardez le FCI, le FIA et les chaires de recherche au Canada peut-être jusqu'à un moindre degré, c'est vraiment une philosophie à l'effet que ces grands programmes sont là pour bâtir la capacité institutionnelle des universités dans le domaine de la recherche. Évidemment, ça passe par la professeure ou le professeur. Il y a une professeure ou un professeur qui fait de la recherche, mais il y a un encouragement presque collectif au plan de ces programmes de faire des regroupements et je pense que l'Université de Moncton n'échappe pas à cette foulée de choses. Je crois que c'est dans ce contexte général qu'il faut voir ce débat. Je suis très content de voir aujourd'hui que l'on a la chance de se pencher pour la première fois sur les résultats des travaux de la FESR.

9. AXES ET CRÉNEAUX DE RECHERCHE (suite)

Deguire : Initialement, j'étais assez inquiet quand on a commencé à parler des axes de recherche prioritaires et de créneaux prioritaires. L'inquiétude avait été soulevée par plusieurs autres personnes aussi. On était justement en train de créer deux classes de professeurs et professeurs; ceux qui sont dans la bonne matière ou dans la bonne discipline et les autres. On nous dit que ça n'empêche pas que chaque chercheuse ou chercheur individuel peut aller dans la discipline de son choix. Je suis heureux de l'entendre, je suis heureux de voir que c'est écrit dans le document, je suis heureux de voir que le doyen en a parlé et que le recteur et vice-chancelier en a parlé. J'aimerais que l'on me rassure encore davantage. J'aimerais que l'on me dise que non seulement les professeurs et professeurs peuvent aller où ils veulent, mais ce n'est quand même pas deux classes de professeurs ou professeurs, ceux qui sont dans la bonne discipline et les autres. Le fait de pouvoir aller dans deux disciplines, c'est une chose, le fait que l'Université donne un appui très fort à certains et pas à d'autres, c'est une autre chose. Ce que j'entends surtout c'est que, contrairement à ce que M. Villard semble vouloir croire, il n'y aurait pas, de façon concrète, un appui comme tel, c'est plutôt un effet général au niveau des organismes subventionnaires par exemple qui aiment bien qu'il y ait des créneaux consolidés dans les discussions, ça facilite la vie aux gens qui font des demandes de subventions. Pour moi, ça me suffit et ça me rassure que, à l'Université, il n'y aura pas deux classes de professeurs ou professeurs, mais j'espère que ça va être vraiment le cas. L'autre point, c'est concernant la recommandation 1 comme telle. Je vois les changements importants dans lesquels la planète s'engage présentement et qui sont de plus en plus évidents. On n'a plus besoin de faire de preuves, c'est clair maintenant pour tout le monde. C'est clair qu'il y a une responsabilité humaine très grande. C'est un effort planétaire qu'il faut mais avant, il faut qu'il y ait des chefs de file qui se lancent là-dedans et ces chefs de file, ce n'est pas autre chose que les centres de recherche et les universités. Si l'Université de Moncton s'engage dans cette direction, j'applaudis.

Bouchard : Quand je lis le mandat que l'on a confié à la FESR, elle devait identifier un nombre restreint de créneaux de recherche prioritaires. On nous arrive avec une proposition d'axe de développement. Est-ce que l'on a débordé le mandat? Est-ce que c'est à la FESR de définir des axes de développement? Je n'ai pas de problème avec les créneaux de recherche, mais je m'interroge sur les axes de développement. Je pose la question aux membres du Sénat académique. Est-ce que la recommandation 1 est recevable?

Boghen : C'est un point intéressant que le sénateur Bouchard soulève. Il reste que nous avons fait le travail et nous avons fait une constatation. Il reste que ce que nous avons constaté, c'est qu'il y a un domaine, à l'Université de Moncton, qui représente une activité importante. Ce que nous avons identifié, ce n'était pas une recommandation qui émanait d'un groupe qui a eu le mandat de faire une étude et de nous fournir les recommandations et que nous avons adopté, tout cela vient de la base soit des chercheuses et chercheurs. Les trois campus ont pris la peine de nous laisser savoir qu'il y avait des activités dans ce domaine, c'était tellement évident. Ce à quoi nous avons songé, c'était la recherche au niveau des cycles supérieurs. On ajoute à ça les instances déjà établies à l'Université de Moncton, soit les programmes de maîtrise, les instituts, les centres, les groupes, les regroupements et le réseautage qui existent déjà et l'on s'est permis la liberté de vous formuler une recommandation.

VRER : Je crois que, comme M. Boghen l'a dit, c'est lorsque l'exercice a été lancé que toute la question de l'environnement a pris énormément d'ampleur. Le comité qui faisait le travail s'est vite aperçu que ça dépassait le cadre de la recherche ponctuelle, mais ça englobait l'enseignement et le service à la collectivité. Ce qui était peut-être perçu au début qu'il fallait l'étudier en tant que créneau de recherche, il était devenu évident aux individus que ça dépassait le cadre des créneaux. Quant à la légitimité de proposer ceci au Sénat académique, comme le sénateur Bouchard se pose la question, il me semble que pour ce qui a trait à la santé, aux études acadiennes et les études minoritaires, si ça a été cette instance qui a dû approuver cela pour que ça puisse devenir partie de la politique institutionnelle, cela veut dire que le mot final à ce niveau, pourra ensuite être entériné au Conseil des gouverneurs. Si c'est cette instance qui a pris des décisions sur les axes de développement existants, je ne verrais pas pourquoi ce serait *ultra vires* que ce même comité propose un autre axe.

9. AXES ET CRÉNEAUX DE RECHERCHE (suite)

Lakhal : Lorsque j'entends qu'il y a 82 chercheuses et chercheurs qui ont répondu au questionnaire, sur le plan scientifique et sur le plan recherche, c'est un taux de réponse extraordinaire parce que, en général, on tourne autour de 15 %. Toutes les conclusions reflètent bien la volonté des chercheuses et chercheurs y compris les recommandations. Dans ce processus, les idées sont venues de la base. Ce devrait être un modèle de consultation pour toutes les questions importantes à l'échelle de l'Université.

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

R : 05-SAC-051104

Andrew Boghen, appuyé par Abdelaziz Nait Ajjou, propose :

« Que le Sénat académique considère les Technologies de l'information et de la communication (TIC) comme un créneau de recherche prioritaire. »

Lonergan : Quand on parle de créneaux de recherche, il y a aussi le volet de ce qui se passe au sein de l'Institution même dans les classes. C'est sûr que ce créneau va pouvoir se développer par le travail des professeures et professeurs, mais aussi par le fait que les étudiantes et étudiants vont pouvoir être mis en contact avec ces technologies soit par des cours qui vont pouvoir en traiter, donc tous les nouveaux médias, pour qu'ils puissent développer leurs habilités avec les logiciels. C'est pour moi un créneau de recherche qui est autant plus intéressant que les étudiantes et étudiants disposent des outils et que l'Université se dote d'un certain nombre de facilités. Je pense par exemple aux pages Web qui sont plutôt en retard sur ce que l'on pouvait espérer d'une université qui choisit comme créneau de recherche prioritaire les TIC. Dans le document, on est toujours sur la recherche mais on voit mal comment, je présume que ça va venir dans un deuxième temps, l'application au sein de l'institution même et de cet accès aux étudiantes et étudiants de toutes ces technologies qui évidemment bougent énormément.

Boghen : Je m'associe avec le besoin de partager les connaissances avec les étudiantes et étudiants qui forment la population la plus importante. Maintenant il faut dire que ça touche les étudiantes et étudiants. Tous les groupes et tous les individus qui avancent les recherches dans ces créneaux s'occupent aussi des étudiantes et étudiants des deuxième et troisième cycles. Je ne suis pas en désaccord sauf que notre mandat était d'identifier les créneaux de recherche. Où l'on va avec cela après? C'est une autre question. Dans quel sens l'Université veut aller et comment mieux intégrer la population étudiante? C'est à discuter et à décider.

P. Chiasson : Je remarque qu'il n'y a pas de durée sauf pour laquelle on va identifier ce créneau de recherche. Est-ce qu'il va y avoir un processus de réévaluation pour savoir si les créneaux ont toujours leur pertinence et s'il n'y a pas d'autres créneaux qui se sont développés?

Boghen : Le point est valide et je pense que ça prend une stratégie temporelle dans tout ça. Nous en avons discuté et rien d'officiel n'a été adopté. On pourrait parler d'une période de cinq à dix ans. On reviendrait au Sénat académique pour le mettre au courant de l'évolution et du statut des activités. Donc, sans avoir à formuler une recommandation, je pensais qu'il serait utile de le préciser lorsque l'on présentera les recommandations face aux stratégies liées aux différents créneaux. Cette notion temporelle est très importante.

Robichaud-Ekstrand : Vous avez mentionné que vous aviez assisté à un comité national en regard des créneaux au niveau des organismes subventionnaires. Est-ce que cela avait été identifié, c'est-à-dire les technologies d'information? Est-ce qu'il y aura des appels d'offre? Y a-t-il d'autres universités qui ont identifié ces mêmes créneaux?

Boghen : L'Association à laquelle je me suis référé n'était pas un organisme subventionnaire. Je fais partie du bureau de direction de l'Association canadienne d'études supérieures. Donc à chaque année, il y a des réunions et cette année, c'était une réunion exceptionnelle sur le plan international. Les thèmes principaux étaient cette question des

9. AXES ET CRÉNEAUX DE RECHERCHE (suite)

technologies de l'information, la place sur le plan national et sur le plan mondial. Il y a certainement des universités, je ne vais pas les nommer ici, pour lesquelles les TIC sont prioritaires. Il n'y a pas eu de question d'argent, on a surtout discuté de la pertinence des TIC.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que la pertinence d'identifier cet axe me semble tout à fait appropriée pour différentes raisons. Je pense que tout ce domaine en est un qui va encore marquer le développement de la connaissance pour des années à venir. Il y a un autre élément sur lequel il y a peut-être une pertinence encore plus immédiate pour nous en rapport avec ceci. On sait que le Conseil national de recherche a établi son Institut sur la e-formation au Nouveau-Brunswick principalement à Fredericton, mais avec une antenne à Moncton et l'autre à Saint-Jean. Ceux et celles d'entre vous qui ont vu dans les journaux, il y a trois ou quatre jours, le Conseil a décidé de fermer l'antenne de Saint-Jean qui s'occupait plutôt du domaine de la télémédecine pour la transférer non pas à Fredericton, mais à Moncton. Il y a un noyau qui est relativement modeste par rapport au siège qui est à Fredericton, mais il y a une équipe de 10 à 12 personnes qui est déjà installée au Conseil national de recherche sur le Campus de Moncton. Ce que je trouve aussi, c'est qu'il faudra peut-être passer rapidement et intensément dans ce créneau de recherche quand on regarde le document que l'on va discuter tout à l'heure. L'autre est déjà assez cristallisé, on connaît assez bien ses paramètres de champs d'action en terme de qui sont les chercheuses et chercheurs et le bilan de ce qui s'est fait au cours des dernières années ainsi que le financement qui y est attaché et qui est relativement important. Dans le cas des technologies de l'information et des communications, on avait l'impression que l'on avait fait un inventaire beaucoup plus large. Je ne dirais pas que c'était aussi bien cristallisé en terme de vision de là où l'on était et là où l'on voulait aller. Je crois que ce sera très important de pouvoir articuler prochainement un plan d'action qui va nous permettre de cristalliser tout ça. Concernant le commentaire de M. Lonergan, j'avais l'impression que celui-ci était autant identifié parce qu'il y avait tellement d'initiatives dans différentes facultés et qui interpellaient aussi des étudiantes et étudiants en ce moment avec les laboratoires qui étaient des justificatifs pour essayer de les identifier. Quand j'ai d'abord eu le document, j'étais un peu surpris que s'en était un, je vais vous le dire parce que ce n'en n'était pas un que j'avais à l'esprit. Je crois que, en terme de pertinence, il y aurait une opportunité à saisir qui, je crois, se justifie tout à fait mais je pense qu'il y a une urgence de consolidation et de vision à développer autour de celui-là.

Boghen : Sur ce point, je vais m'associer avec les commentaires du recteur et vice-chancelier. Ici on parle d'un groupe qui est beaucoup plus hétérogène, comme vous le dites, qui est un regroupement de chercheuses et chercheurs de toutes les facultés si l'on compare avec l'autre dont on va parler qui est beaucoup plus homogène et provient à peu près du même département. Je pense que le défi sera la stratégie et d'essayer de voir ce qui en ressortira. C'est là où est le grand défi.

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-SAC-051104

Andrew Boghen, appuyé par Yahia Djaoued, propose :

« Que le Sénat académique considère l'Optique et les matériaux de pointe (OMP) comme un créneau de recherche prioritaire. »

C. Bourque : Je voudrais tout simplement ajouter un commentaire pour que ce soit clair pour les sénateurs et sénatrices. Bien que beaucoup de cette recherche est centrée dans un département, ça va bien au-delà de ce département. La recherche se fait avec des chercheuses et chercheurs ailleurs dans la Faculté des sciences et également avec des collègues d'autres facultés et d'autres constituantes, par exemple le sénateur Djaoued fait partie du groupe. Je suppose également que la Faculté d'ingénierie sera interpellée dans les matériaux de pointe parce que je suppose que cela peut impliquer les nouveaux matériaux comme des bétons des dernières technologies.

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

9. **AXES ET CRÉNEAUX DE RECHERCHE** (suite)

R : 07-SAC-051104

Andrew Boghen, appuyé par Neil Boucher, propose :

« Que la stratégie pour l'axe de développement Environnement soit préparée selon les modalités adoptées pour les autres axes de développement. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

R : 08-SAC-051104

Andrew Boghen, appuyé par Marc-André Villard, propose :

« Que le Sénat académique mandate la FESR de voir à la préparation des stratégies de développement des créneaux de recherche prioritaires TIC et OMP. »

L. Caron : Je crois que, un peu plus tôt, l'on a mentionné que l'on allait peut-être voir des échéanciers de travail aussi et des mandats pour la durée quitte à les renouveler.

Recteur et vice-chancelier : Je voulais attendre qu'il y ait un vote sur cette recommandation pour aborder la question de madame Caron. Je pense que l'on devrait, dans les deux recommandations, soit la 4 et la 5, se donner une date pour faire un rapport au Sénat académique.

Lakhal : Le résultat de ce travail reflète une situation à un moment donné. Ça reflète la situation actuelle des chercheuses et chercheurs basée sur les résultats dans le passé jusqu'à aujourd'hui. Aujourd'hui, voilà quels sont les créneaux que l'on propose. Effectivement, les gens sont libres de travailler, c'est un principe qui a été adopté, sur le domaine qui les intéresse. Ils vont pouvoir, même s'ils sont aujourd'hui sur un créneau, dévier un petit peu selon les demandes, selon les subventions offertes parce que les organismes subventionnaires essaient toujours d'influencer la direction de la recherche sur un domaine ou un autre. Automatiquement, après un certain temps, il se peut que l'on ait d'autres créneaux qui vont apparaître ou émerger. Je suis content que des collègues ont posé la question parce que je me posais la même question. Je disais comment est-ce qu'il faut qu'il y ait une procédure simple et claire pour mettre à jour la situation.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

L. Caron : Le principe, c'est que le Sénat académique reçoive un rapport sur les stratégies, un axe de développement et les créneaux de recherche prioritaires par rapport à une date. Est-ce que vous avez déjà pensé à l'échéancier qui vous conviendrait?

Boghen : Je pensais que pour l'axe de développement, on pourrait se donner une année alors que pour les créneaux, on pourrait s'attendre à remettre un rapport au mois d'août.

Recteur et vice-chancelier : Je pense qu'il faut admettre qu'un environnement universitaire est un environnement qui est dynamique. Donc si l'on prend une proposition aujourd'hui, qu'on l'accepte et que l'on n'a pas encore le plan de mise en œuvre, il va y avoir des choses qui vont se passer. C'est à souhaiter et je pense que c'est le cas. Je crois cependant que l'on devrait viser le mois d'août pour l'axe Environnement et non pas le mois d'octobre. On sait très bien que si l'on attend en octobre, l'année universitaire est déjà enclenchée et c'est plus difficile ensuite d'articuler ceci sur le plan de la pratique. Probablement que le Bureau du vice-recteur coordonnera cela pour l'axe Environnement, mais je crois qu'il y a déjà beaucoup de travail de fait autour de cela. Il y a déjà des chaires de recherche, des instituts et je crois que cela me semble être logique autant où l'on pense que l'on est capable de rencontrer un échéancier du mois d'août pour les créneaux de recherche. Je suis optimiste que l'on est capable de faire la même chose pour le dossier Environnement. Je souhaiterais beaucoup plus que ce soit au Sénat académique du mois d'août que celui de l'automne.

9. AXES ET CRÉNEAUX DE RECHERCHE (suite)

Boghen : Je suis en désaccord. Ce que l'on a devant nous, monsieur le recteur et vice-chancelier, c'est en effet un inventaire des activités, il y a les chaires et il y a toutes les activités. Il y a une question de développement aussi, ça prend des stratégies pour mettre quelque chose ensemble pour l'avenir, disons de cinq à 10 ans.

R : 09-SAC-051104

Lise Caron, appuyée par Marc-André Villard, propose :

« Que le Sénat académique reçoive un rapport d'étape sur les stratégies de développement, de l'axe de développement et des créneaux de recherche prioritaires à la réunion du Sénat académique du mois d'octobre 2006. »

Bouchard : Je serais plutôt de l'avis du recteur et vice-chancelier. Je pense que donner trop de temps, c'est aussi en perdre à l'occasion. Je pense qu'un peu de pression serait utile. La deuxième chose que je voulais dire aussi, c'est qu'il y a une intervention du recteur et vice-chancelier que l'on n'a pas tout à fait bien comprise et qui me semble très pertinente. Les efforts pour préparer un plan stratégique pour le nouvel axe de développement « Environnement » ne relève pas en effet la FESR, mais relève du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Ce serait à M. Boucher de nous préparer un plan avec toutes les instances qui concernent l'environnement pour le mois d'août. Je ne suis pas d'accord avec la proposition de madame Caron. Je trouve que les échéanciers sont très larges.

VRER : J'abonde entièrement dans le sens du sénateur Bouchard. Je préférerais le mois d'août. Je crois qu'il y a déjà énormément de travail qui a été fait par le Comité mené par M. Boghen et je note le commentaire de M. Boghen que dans les autres axes de développement, il n'y a pas encore eu de dépôt de rapport final.

C. Bourque : Pour avoir participé au développement du rapport qui n'est pas encore finalisé par l'assemblée, je trouve que si l'on va dans la même direction, la recommandation indique que ce soit préparé selon les modalités adoptées pour les autres axes de développement. Je trouve que l'on est en mesure d'arriver avec une ébauche ou une première version pour le Sénat académique du mois d'août. Mais, à mon avis, d'y arriver avec un rapport qui a suivi les échelons après des consultations, je trouve que ce n'est presque pas réalisable.

Amendement

R : 10-SAC-051104

David Lonergan, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que le rapport d'étape soit reçu à la réunion du mois d'août 2006 au lieu du mois d'octobre 2006. »

Dako : C'est par rapport à la date, si j'ai bien compris dans l'intervention du sénateur Boghen, il me semble qu'il faut faire la consultation à la base

McKee-Allain : Je suis un peu étonnée que l'on soit en train de discuter de la différence en deux mois pour un dossier comme celui-ci alors que l'on a un ordre du jour qui est extrêmement important et d'autres dossiers qui nous attendent. J'ai l'expérience d'avoir participé dans deux des comités, dont l'axe Santé et l'axe Études acadiennes et groupes minoritaires. Il y a toutes sortes de raisons qui ont été expliquées et je ne reviendrai pas sur cela. Je vais aller dans la ligne de l'amendement pour la simple raison que dans ma tête comme sénatrice que, au mois d'août, l'on nous fasse un rapport d'étape donc cela va peut-être accélérer les choses. Il y a de fortes chances que l'on va nous dire à ce moment-là que pour toutes sortes de raisons, cela fait partie de notre culture, on n'a pas réussi à tout compléter.

9. AXES ET CRÉNEAUX DE RECHERCHE (suite)

Bouchard : J'aimerais dire que la situation de l'axe de développement Environnement est un peu différente de l'axe de développement Santé qui était à créer au complet et Études acadiennes. Il y avait déjà un départ. Donc Environnement, je pense qu'il y a déjà un réseau, il y a déjà des gens qui se connaissent et plus vite ils vont faire leur travail, plus vite ils auront des résultats. Je crois que, en les pressant un peu pour avoir des résultats au mois d'août, ce sera bénéfique pour l'axe Environnement. Le créneau Optique et matériaux de pointe ne devrait pas avoir trop de difficultés à rencontrer cette échéancier. J'avoue que pour la technologie, probablement que l'on aura un rapport d'étape au mois d'août.

Deguire : Un commentaire rapide pour la discussion. Madame McKee-Allain avait raison de dire que discuter du mois d'août ou du mois d'octobre est un petit peu stupide, on devrait discuter entre août et mars peut-être. Puisque l'on parle de rapport d'étape et non pas de rapport final, je vais appuyer l'amendement à la proposition.

| | | | |
|--------------|---------|----------|---------|
| Vote sur R10 | Pour 31 | Contre 6 | ADOPTÉE |
| Vote sur R09 | unanime | | ADOPTÉE |

Couturier : Est-ce que le vice-recteur nous a informé à quel moment les rapports sur les deux axes de développement seront présentés au Sénat académique?

VRER : Probablement au mois de mars.

Pause de 10 h 12 à 10 h 29.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document E, p. 1-82

10.1 Modifications majeures aux programmes de nutrition et nutrition - option coop

VRER : En ce qui à trait aux modifications majeures des programmes de nutrition et nutrition coop, j'aimerais tout simplement faire un bilan assez rapide. Le processus d'évaluation de ce programme au sein de la Faculté a été enclenché en février 2002. En juin 2004, le Conseil des gouverneurs a adopté les recommandations dont l'une portait sur une révision des programmes de premier cycle dans le but d'enrichir ce secteur. Vous avez pu constater que c'est assez volumineux. Je ne prendrai pas le temps de repasser tous les ajouts de cours, toutes les abolitions et modifications qui sont proposées. Toutefois, ce que je dirais à ce sujet, c'est que l'étude du dossier auprès du Comité des programmes a été méticuleuse et détaillée et s'est échelonnée sur plus d'une réunion, vous pouvez en être assuré. Vous avez pu constater par le document, qu'il y a eu des échanges de correspondance entre le président du Comité des programmes et la directrice de l'École à maintes reprises. Le Comité des programmes est maintenant satisfait des modifications proposées aux programmes de nutrition et de nutrition coop qui répondent aux recommandations adoptées par les différentes instances lors du processus d'évaluation.

R : 11-SAC-051104

Neil Boucher, appuyé par Régina Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique adopte les modifications majeures aux programmes de Baccalauréat en nutrition et de Baccalauréat en nutrition - option coop. »

Bouchard : Siégeant au Comité de programmes, nous avons consacré beaucoup de temps à examiner ce dossier. Il y a un des points qui a particulièrement retenu notre attention et sur lequel on a eu de nombreux échanges de correspondance et c'est la proposition 8 « que l'on retire les deux cours d'administration et que l'on maintienne les cours d'administration donnés par l'École ». On se demandait si l'on ne faisait pas double emploi avec cela. Le doyen de la Faculté d'administration a discuté avec madame Robichaud et a conclu qu'il fallait des cours en nutrition et que c'était la bonne chose à faire, alors on s'est remis à ça. La multiplication de cours spécialisés est une préoccupation qui demeure.

10.1 **Modifications majeures aux programmes de nutrition et nutrition - option coop** (suite)

C. Bourque : J'ai une question par rapport au profil des programmes. Quand je fais le bilan des cours obligatoires en troisième et en quatrième année, j'ai l'impression que l'on augmente le nombre de cours, on augmente la charge de l'école par six crédits. J'ai une question à savoir si j'ai raison ou si j'ai tort. Si j'ai raison, est-ce que c'est pour rencontrer un objectif d'agrément de Diététiste du Canada ou c'est pour d'autres raisons?

R. Robichaud : Sur la question d'agrément, on a eu une demande spécifique des évaluatrices pour enrichir le secteur clinique. Il manquait les notions alors c'est pour cela qu'il a fallu modifier les cours. Comparativement aux autres universités, notre secteur de gestion avait un nombre de cours trop élevé par rapport aux autres.

R. Robichaud : C'est une modification intercours. On a fusionné certaines notions dans certains cours. On a déplacé des crédits si vous voulez. Il reste qu'il y a six crédits de surplus qui seront offerts par des personnes à temps partiel.

S. LeBlanc : À la page 37, en bas du document, il y a une coquille, c'est la comparaison de la banque de cours actuelle et la banque de cours proposée et le cours NUAL4202. Il semble comme s'il a passé de trois crédits à un crédit, mais c'est une erreur. Il n'y a eu aucun changement pour ce cours. On a vérifié cela hier avec l'École.

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

10.2 **Changement de nom du Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle**

R : 12-SAC-051105

Neil Boucher, appuyé par Jacques Saindon, propose :

« Que le Sénat académique accepte que le nom du Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle soit changé à Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

10.3 **Résolutions transmises à titre d'information**

VRER : Cette section est à titre d'information. Vous vous rappelez que le Sénat académique a entériné le principe que dorénavant le Comité des programmes, en ce qui a trait à la création et à l'abolition de cours, a l'autorité finale. Le Comité des programmes doit renseigner le Sénat académique par rapport à ses décisions liées à la création et à l'abolition de cours.

Couturier : Je voulais juste formuler une précision. Au Comité des programmes, on n'a pas encore eu l'occasion d'adopter le procès-verbal, mais je crois que le cours Économie des ressources devait être créé pour le 1^{er} janvier 2006. Je voudrais tout simplement dire que je ferai la demande de correction au moment de la réception du procès-verbal à la prochaine réunion du Comité des programmes.

11. **RAPPORT SUR LES PARAMÈTRES DE RECONFIGURATION DES PROGRAMMES**

Voir le Document F, p. 1-22

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le Rapport du Comité *ad hoc* du Sénat académique sur la reconfiguration des programmes de premier cycle. Il présente les démarches de consultation entreprises par le Comité avant de produire le rapport. Il explique les défis à relever et le profil proposé des études de premier cycle. Il décrit par la suite la grille pour la mise en application du Profil intitulé *Énoncé de programme*. Cette grille contient les éléments suivants : a) l'intégration aux études universitaires, b) la formation générale, c) la formation fondamentale, d) de la multidisciplinarité à l'interdisciplinarité, e) l'internationalisation et f) la responsabilité sociale. En conclusion, le rapport présente trois recommandations. Le vice-recteur remercie les personnes qui ont collaboré au document

11. RAPPORT SUR LES PARAMÈTRES DE RECONFIGURATION DES PROGRAMMES
(suite)

soit les doyennes et doyens, les professeures et professeurs, les représentantes et représentants syndicaux et ainsi que les associations étudiantes. Il remercie aussi les autres membres du Comité *ad hoc* : Robert Baudouin, Louise Beaulieu, Geneviève Comeau, Pierre Losier, Lise Dubois, Gaston LeBlanc, Jean-Guy Poitras et Léandre Desjardins (consultant).

R : 13-SAC-051104

Charles Bourque, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier pour environ 40 minutes. »

Il est 11 h 20

Président d'assemblée : Je déclare maintenant le Comité plénier clos.

Il est 12 heures.

R : 14-SAC-051104

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique approuve le Profil des études de premier cycle à l'Université de Moncton. »

Lakhal : Le profil qui est présenté, c'est un profil qui va s'appliquer à toutes les unités. C'est comme si l'on veut habiller tout le monde de la même manière. Lorsque je lis le document, on ne comprend pas qu'il y a une certaine flexibilité pour que les unités puissent ajuster ce profil. Par exemple, l'internationalisation peut intéresser beaucoup plus une unité par rapport à une autre. C'est un profil standard à tout le monde donc on comprend d'après la recommandation que tous les programmes devraient être conformes à ce profil, mais on ne dit pas que chacun peut s'ajuster à l'intérieur de ce profil.

Villard : Je trouve que les principes sont très intéressants dans ce document. J'ai des questions par rapport au moyen de mise en œuvre. Par exemple, si l'on regarde l'annexe B qui touche les objectifs de formation générale, je pense que c'est quelque chose qui est intéressant parce que c'est très spécifique. Ce qui me frappe dans ce document, c'est le rôle de l'Université par rapport à celui des écoles secondaires. On regarde ces énoncés et pour moi, c'est très clair que l'énoncé 2 n'est pas une responsabilité universitaire. On ne peut pas, d'après moi, apprendre à une étudiante ou un étudiant à s'exprimer correctement en français au niveau universitaire et peut-être que cette situation est entraînée par le fait que l'on a des exigences extrêmement minimales par rapport à la qualité du français au niveau de l'admission. Par rapport au rôle de l'Université, je pense que ce devrait être très clair que le rôle de l'Université est avant tout de fournir une formation spécialisée et je reviendrai là-dessus. On dit que les étudiantes et étudiants nous demandent « apprenez-nous à apprendre ». Encore là, je pense que rendu à l'Université, c'est un petit peu tard pour développer des techniques d'études et de motivation. Donc peut-être qu'une partie du problème, c'est que l'on n'a pas d'étape intermédiaire entre le secondaire et l'Université. D'ici à ce que l'on ait des cégeps au Nouveau-Brunswick, je pense que l'on peut discuter longtemps. Il y a une question d'intégration qui est très importante et je voulais mentionner que nous aussi, en biologie par exemple, l'on perçoit cette situation. Quand on organise des activités d'intégration annuellement, ce que l'on remarque c'est que c'est difficile d'avoir une bonne participation, donc il y a peut-être un décalage entre les problèmes perçus par les étudiantes et étudiants et les moyens qu'ils sont prêts à mettre pour remédier à ces problèmes. Je continue rapidement. Pour moi, la formation générale telle qu'on l'exprime dans l'annexe B, ça peut très bien aussi découler d'une formation spécialisée, une excellente formation spécialisée ou disciplinaire. C'est une question d'être sensible à ces aspects qui sont tous très importants à part peut-être le numéro 2 qui devrait déjà être un acquis. Je pense que c'est une question de bien formuler les objectifs du programme pour les atteindre. Ce n'est pas une question d'avoir des cours spécialisés pour atteindre, par

11. RAPPORT SUR LES PARAMÈTRES DE RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

exemple, la compétence à penser et à décider dans le domaine des problèmes moraux et éthiques. Cela peut se faire dans le cadre de cours spécialisés. Je voulais finalement parler des dangers de l'approche client. Notre responsabilité, c'est d'être sensible aux besoins de la clientèle, mais on a aussi le devoir de pousser nos étudiantes et étudiants à se dépasser. C'est pour cela que je veux vraiment mettre l'accent sur le fait que ce document est bien rédigé, il y a des principes qui sont très pertinents, mais que dans les moyens, il faut faire attention parce qu'il faut demeurer une université. Il ne faut pas diluer les programmes spécialisés sous prétexte que l'on veut finalement atteindre les objectifs qui, dans plusieurs cas, auraient dû être acquis avant l'université.

Recteur et vice-chancelier : C'est peut-être juste une précision à ce que le sénateur Villard vient de dire. D'abord je voudrais lui rappeler que, et je pense qu'il est conscient de ça, l'annexe B, ce n'est pas le travail du comité, ce sont les principes de formation générale qui existent depuis 1993. À savoir s'il y a lieu de les réviser un jour, possiblement. Je ne pense pas que cela, c'est le cœur sur lequel le Comité a réfléchi. Il a tout simplement dit que la composante formation générale faisait partie du profil et il a rappelé les règles de formation générale que l'on a à l'heure actuelle. En ce sens, je pense que l'on est tous d'accord. Si j'ai bien compris l'intervention du professeur Lakhal, je crois que sa préoccupation est exactement ce que l'on cherche à faire avec la recommandation 2 sur les énoncés. C'est là que l'on va voir qu'il y a des réalités différentes selon les programmes, les disciplines et les facultés. La responsabilité de chacune et chacun sera de nous dire comment ils rencontreront le profil des études de premier cycle. On ne s'attend pas à ce qu'il y ait une uniformité ou une seule façon d'y arriver. Dans tous les programmes de l'Université, il y a une composante d'internationalisation qui est importante, que ce soit pour un physicien, un ingénieur ou un mathématicien. Cela ne veut pas dire que l'on va avoir la même approche, la même insistance et la même densité d'activité d'internationalisation pour chacun des programmes. Je pense qu'il va falloir être conscient que pour un ingénieur qui veut travailler dans une grande firme d'ingénierie, c'est peut-être important qu'il y ait des nuances culturelles à travers le monde. Il me semble qu'il y a de la place pour tout le monde.

Djaoued : Je pense que ce document est un beau document, mais il fait peur à cause de son titre, reconfiguration des programmes de premier cycle. Si par exemple, on avait proposé ce document avec un autre titre comme par exemple guide des pratiques pour l'élaboration et la reconfiguration des programmes de premier cycle à l'Université de Moncton, ce serait mieux accepté et chacun pourrait l'adapter à son unité et essayer de trouver les choses qui lui conviennent.

McKee-Allain : À l'instar de plusieurs sénateurs et sénatrices, je veux féliciter les membres du Comité. Bien que je reconnaisse l'importance de la démarche, personnellement, je suis ici pour représenter un Conseil de Faculté et je regrette que, au niveau de la procédure, ce soit pour décision aujourd'hui. Un dossier aussi important que celui-ci, la pratique à notre Faculté comme dans d'autres facultés, c'est qu'il aurait fallu que l'on retourne en consultation même si ça fait déjà longtemps que l'on en discute. On a consulté, on a reçu et l'on a accueilli le vice-recteur au Conseil, mais c'était une étape où l'on avait des paramètres et ces paramètres ont été opérationnalisés et aujourd'hui il faut se prononcer sur l'opérationnalisation. Donc, je pense que pour cette raison, cela me place dans une position ambiguë même si je reconnais tout à fait la légitimité de la démarche. Je suis justifiée de me poser la question sur la façon que l'on va procéder, dans une faculté comme la nôtre, qui a au-delà de 40 programmes, qui a 985 étudiantes et étudiants à temps plein, une centaine de professeures et professeurs. Je comprends que la recommandation 3 veut parler un peu des structures mais à l'interne, quels sont les moyens que l'on va nous donner pour appuyer les gens qui vont s'impliquer dans une procédure comme celle-là? Vous avouerez que c'est préoccupant surtout que l'on a entamé l'évaluation des programmes pour la CESP, mais on en a encore pour plusieurs années vu l'ampleur de la Faculté. Au niveau du contenu, il y a plusieurs éléments qui ont été soulignés. Je vais résumer très brièvement, j'ai trois préoccupations. Autant on peut être en faveur de la multidisciplinarité et de l'interdisciplinarité, ceci a été exprimé à plusieurs reprises par mes collègues, quelle place va occuper nos programmes de spécialisation? C'est sûr que l'on va me dire, c'est à vous d'y répondre, mais je pense que la question se pose collectivement au sein de notre Institution et c'est un élément qui va occuper énormément de place. Ma

11. RAPPORT SUR LES PARAMÈTRES DE RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

deuxième préoccupation, c'est le fait que l'enseignement est un processus qui implique plus d'un message, mais qu'il y a des étudiantes et étudiants qui sont impliqués dans la dynamique. Il y a des termes qui sont utilisés dans le rapport que j'avoue, à certains points de vue, me laissent un peu perplexe. Ce sont des choses qui peuvent être corrigées. La troisième préoccupation, c'est finalement la dimension de la responsabilité sociale. Je dirais qu'il n'y a absolument personne qui est contre ceci, mais ce que je ne vois pas ici, c'est le fait que nos étudiantes et étudiants de plus en plus sont actifs sur le marché du travail et déjà partagent des études avec une dizaine, une quinzaine et parfois une vingtaine d'heures sur le marché du travail. Donc comment opérationnaliser ce volet?

Comeau : La raison fondamentale du pourquoi de cette reconfiguration, j'ai eu la chance de siéger aux deux dernières réunions du Comité sur la reconfiguration. Lorsque je suis arrivée, j'ai vu les six points et pour moi c'était ce à quoi je m'attendais. J'étais heureuse et je me disais que ça faisait longtemps que cela reflétait beaucoup ce que j'entendais dans mon cours et ce que je ressentais par rapport à cela. Des fois, on parlait de l'augmentation ou de la diminution des inscriptions. D'après moi, c'est de donner une formation qui est la meilleure que vous pouvez donner pour les étudiantes et étudiants. De penser que l'on fait bien les choses maintenant et de s'asseoir là-dessus est la meilleure stratégie pour nos compétitrices et compétiteurs, on parlait de compétition au début puis ce n'est jamais revenu, on va finir par aller ailleurs. Donc, le point que j'ai à faire c'est vraiment d'essayer de voir ce qui est meilleur pour les étudiantes et étudiants en essayant de ménager vos ressources et le travail au niveau des professeures et professeurs. Le premier point qui a touché l'intégration des étudiantes et étudiants, c'est vrai que le taux de rétention à l'Université de Moncton n'est pas le meilleur. Avec un meilleur taux de rétention, cela veut dire plus d'argent, cela veut dire probablement plus de moyens à long terme, je l'espère. M. Villard parlait de nous apprendre à apprendre. De mon point de vue, la manière que je le vois, ce n'est pas que l'on ne sait pas apprendre en arrivant à l'Université. On passe de l'établissement où les professeures ou professeurs sont formés à être des pédagogues, à se faire enseigner par des professeures ou professeurs qui ont parfois acquis des connaissances en pédagogie, certains sont des experts, des pédagogues naturels et certains ne le sont pas du tout. L'ambivalence qui a été soulevée, je suis d'accord que cela ne pourra pas être réglé et il pourrait y avoir 25 consultations, vous allez toujours revenir avec la même ambivalence. Ma solution, c'est une plus grande liberté au sens que je peux seulement parler de mon expérience en administration. Si je suis étudiante en marketing et que je veux devenir une représentante pharmaceutique, j'aimerais pouvoir avoir accès aux cours de pharmacologie qui sont en science infirmière et des choses comme ça. C'est ce qui me permet encore une fois d'être mieux formée. Vous parlez beaucoup de spécialisation et que vous avez peur qu'on les enlève pour des domaines où il y a beaucoup d'associations professionnelles. Votre but est de nous former le mieux possible pour ce que l'on va faire plus tard. L'important, c'est juste de ne pas être pris dans ces six choses puis d'oublier le but que les étudiantes et étudiants soient le mieux formés possible en sortant. En administration, on apprend comment aller construire des manufactures dans les autres pays. En aucun temps, on a soulevé le volet éthique de cette chose. Je l'attends encore, cela fait un an et demi. Pour moi, c'est une grosse lacune, je crois que l'on nous apprend à faire les choses sans penser nécessairement aux conséquences. Les six points qui ont été soulevés, je crois que ça se reflète dans tout ce que l'on a parlé. Il y a eu énormément de consultations et je crois que même si l'on en faisait d'autres, on reviendrait essentiellement à ça. J'espère que, à travers ce que j'ai pu vous faire comprendre de ce qu'est le point de vue des étudiantes et étudiants sur ce point, j'ai pu répondre à certaines préoccupations.

Lonergan : Une première remarque, le programme d'information-communication y répond à 100 %. On est déjà dedans. Ceci étant dit, j'ai l'impression que le besoin serait de retourner ou d'aller vers les assemblées départementales pour vérifier l'opérationnalisation pour en mesurer les conséquences. Le document en soit est intéressant et suscite de nombreuses discussions, mais pourquoi ne pas se donner la chance d'aller vers les assemblées, les conseils de facultés pour en voir vraiment la réalité. Comment est-ce que ce document, dans chacune des facultés ou écoles, peut s'appliquer et là, remonter. J'aimerais bien en discuter, et dans l'Assemblée et dans mon Conseil de Faculté, pour le nourrir, pour le peaufiner et pour en arriver à ce que les trois étapes soient beaucoup plus claires et tiennent compte davantage des différents milieux, différentes approches et différents contenus.

11. **RAPPORT SUR LES PARAMÈTRES DE RECONFIGURATION DES PROGRAMMES**
(suite)

Dîner de 12 h 25 à 13 h 16.

Vote sur R14 Pour 16 Contre 8 ADOPTÉE

R : 15-SAC-051104

Neil Boucher, appuyé par Nasser Baccouche, propose :

« Que le Sénat académique approuve l'Énoncé de programme comme outil de présentation de la reconfiguration de tout programme. »

Vote sur R15 Pour 12 Contre 12 ADOPTÉE^(*)

(*) Le président du Sénat, Monsieur Yvon Fontaine, se prévaut de son droit de vote et se prononce en faveur de la résolution.

R : 16-SAC-051104

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soit chargé de la mise en oeuvre du projet de reconfiguration des programmes de premier cycle et, au besoin, qu'une structure (bureau, commission ou autre modalité) soit mise sur pied et chargée d'appuyer la procédure et d'assurer l'implantation des contenus de reconfiguration des programmes, en collaboration avec les facultés et décanats des études. »

Bouchard : Je suis inquiet à savoir si cette reconfiguration des programmes aura lieu. Je pense que, à ce moment-ci puisque vous parlez des processus de la mise en oeuvre et que c'est le vice-recteur qui s'en occuperait, la première chose qu'il doit faire, c'est de la mobilisation. Il y en a qui l'ont soulignée et il y en a plusieurs autour de cette table qui avaient demandé de remettre la reconfiguration, d'en discuter avant. Je n'étais pas sûr. Un des principaux problèmes que l'on rencontre, c'est le schisme des professeures et professeurs et des interrogations que ceux-ci ont vis-à-vis la reconfiguration. Plusieurs pensent qu'il s'agit d'un moyen pour l'Université de faire des économies. Je pense qu'il faudra que le vice-recteur réponde à ces questions. Il faudra qu'il aille expliquer cette reconfiguration. L'autre point qui m'apparaît important, c'est de dire aux professeures et professeurs pourquoi on fait une reconfiguration des programmes en plus d'une évaluation des programmes. Beaucoup de professeures et professeurs en ont par-dessus la tête avec l'évaluation et là, on va leur arriver avec la reconfiguration. Je pense que le vice-recteur devra expliquer la différence entre les deux et pourquoi la reconfiguration est nécessaire aussi à l'évaluation. La reconfiguration, et vous l'avez avoué vous-même, va nous prendre du temps. Il y aura une durée. On risque en effet de se retrouver seul ou avec peu de gens pour parler de reconfiguration. Je crois que le vice-recteur doit avoir comme première priorité de faire une mobilisation. Ça voudra dire aussi de demander aux doyennes et doyens de faire des assemblées facultaires, de faire des assemblées départementales avec le document de la reconfiguration, de faire discuter les professeures et professeurs de ce document pour qu'ils en fassent leur document à eux et non pas de laisser cela d'ans l'air du temps. Je ne sais pas s'il faudrait formuler un amendement ou bien si l'on peut considérer que, vu que les votes ont été serrés ici, le vice-recteur prenne cela comme étant sa première tâche d'expliquer à la communauté universitaire en quoi consiste ce document et d'inviter la communauté universitaire à faire sien ce document.

Couturier : Je voudrais faire deux commentaires qui vont peut-être déboucher sur un amendement. Le premier commentaire concerne la présence des mots « au besoin » dans la proposition. Ce matin j'ai bien aimé l'intervention qui soulignait que ces mots étaient peut-être superflus. Je pense qu'il y a un besoin d'une structure comme celle-là et d'autres part, si structure il y a, je pense qu'il serait important de préciser aussi que ce doit être une structure représentative.

11. **RAPPORT SUR LES PARAMÈTRES DE RECONFIGURATION DES PROGRAMMES**
(suite)

Amendement

R : 17-SAC-051104

Jacques Paul Couturier, appuyé par Salem Lakhal, propose :

« *Que les mots au besoin soient biffés.* »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Amendement

R : 18-SAC-051104

Jacques Paul Couturier, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que l'on ajoute : ...qu'une structure, constituée selon les lignes directrices pour la composition des comités ad hoc du Sénat académique, soit mise sur pied...* »

Bouchard : Si l'on vote sur cet amendement, cela veut dire que, en définitive, l'on opte pour une commission ou une assemblée. On ne laisse pas le choix au vice-recteur des moyens qu'il entend utiliser pour implanter la reconfiguration. Ça aurait pu être quelques personnes qui mènent cet exercice. Ça aurait pu être autre chose aussi, un comité d'experts; mais là, on décide que la structure qui va aider le vice-recteur sera une commission composée d'un certain nombre de personnes qui vont venir de partout et qui peut-être se réuniront difficilement.

Couturier : Je pense que l'idée fondamentale est celle de la représentativité. L'intention n'est pas de lier complètement les mains du vice-recteur, mais de s'assurer qu'il y ait une structure et que cette structure, peu importe comment on la nomme, soit composée de manière à refléter la composition habituelle d'un comité découlant du Sénat académique.

Robichaud-Ekstrand : J'avais juste une question, est-ce qu'il serait bien d'inclure aussi les directions des programmes?

VRER : Les directions sont dans les UARD.

Villard : Ma crainte, c'est que l'on ouvre un bureau, que l'on investisse beaucoup de ressources dans la gestion de toute cette restructuration et que l'on n'ait pas, en bout de ligne, les ressources pour mettre ceci en application dans les unités. Donc, je bifferais la parenthèse avec bureau parce que je pense que le Comité du Sénat académique pourrait faire le travail avec le personnel du Vice-rectorat et du Vice-rectorat adjoint.

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

Amendement

R : 19-SAC-051104

Paul Deguire, appuyé par Jacques Saindon, propose :

« *Que l'on ajoute à la fin de la résolution : ... en collaboration avec les unités académiques, facultés et décanats des études.* »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

12. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (suite)

R : 22-SAC-051104

Denise Merkle, appuyée par France Marquis, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

13. MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON ET LES RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

13.1 Loi sur l'Université de Moncton

Voir le Document G, p. 1-5

Recteur et vice-chancelier : À la suite de la décision du Sénat académique du mois d'août, il fallait traduire dans un texte juridique les modifications sur lesquelles on s'était entendu concernant la composition du Sénat académique particulièrement en ce qui à trait aux représentantes et représentants du Campus de Moncton. Il y avait deux éléments importants. Dans un premier temps, au lieu d'avoir un droit d'office de siéger au Sénat académique de la part de l'ensemble des directions d'école, on a accepté que l'on changerait ceci et que ce serait deux directions d'école qui seraient élues au Sénat académique par les pairs, c'est-à-dire par le collège électoral des directions d'école. Ce qui voulait dire que l'on passait de cinq à deux directions d'école comme membres du Sénat académique. Aussi, on ajoutait deux membres du corps professoral du Campus de Moncton pour faire passer de 12 à 14 la représentation des professeures et professeurs du Campus de Moncton. Donc, le texte que vous avez ici reflète cela et en plus on suggère de nettoyer le vocabulaire de l'article 7, particulièrement le 7.1. Donc, vous avez pu constater que ce n'est pas nécessairement une chose que nous avons adoptée, mais c'est tout simplement pour se conformer au vocabulaire d'usage à l'heure actuelle à l'Université suite à des décisions antérieures. Essentiellement, le texte que vous avez devant vous reflète ces décisions et particulièrement à l'alinéa 7.1 f). Nous présentons une version bilingue de la Loi tout simplement parce que, compte tenu de la nature bilingue de la province du Nouveau-Brunswick, toutes les lois adoptées à l'assemblée législative doivent être selon le format bilingue, c'est-à-dire une version anglaise et une version française.

R : 23-SAC-051104

Denise Merkle, appuyée par Étienne Dako, fait la proposition suivante :

« *Le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs d'accepter les modifications apportées à l'article 7 de la Loi sur l'Université de Moncton.* »

G. LeBlanc : Est-ce que l'on doit féminiser le texte?

McKee-Allain : J'avais la même question.

SG : Pour préparer ceci, on a eu recours à une conseillère juridique. Elle nous a expliqué que, au niveau de la Loi, c'est souvent très difficile de féminiser parce que ça devient compliqué quand on vient à l'interpréter. Elle recommande de la maintenir telle quelle.

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

13.2 Règlements afférents

Voir le Document H, p. 1-15

Corrections :

Règlement 33(5) : il faut lire : Le secrétaire général ou la secrétaire générale...

Règlement 36 (1) d) ii) : il faut lire : ...arrondi au nombre entier supérieur lorsque cette première décimale est égal à cinq ou plus.

13.2 Règlements afférents (suite)

Règlement 36 (1.1) c) : il faut lire : à l'exception de ceux des étudiants et étudiantes, les mandats commencent le 1^{er} juillet et se terminent le 30 juin.

R : 24-SAC-051104

Neil Boucher, appuyé par Denise Merkle, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées aux règlements, soit les paragraphes 33 (3), (4), (5) et 36 (1), (1.1) et (1.2), à condition que les modifications à la Loi sur l'Université de Moncton soit acceptées par le Législateur. »

SG : Si vous vous souvenez à la dernière réunion du Sénat académique, lorsque l'on avait adopté la résolution pour modifier la composition du Sénat académique, il y avait des principes dans la recommandation. Les deux premiers principes ont été intégrés dans la Loi, c'est-à-dire deux directions d'école élues par l'ensemble des directrices et directeurs et 14 professeures ou professeurs. On avait déjà adopté le principe du scrutin universel. On avait demandé que les élections des professeures et professeurs soit faites selon la représentation proportionnelle, que le processus soit révisé au cinq ans et que les directrices et directeurs d'école comptent dans la représentation disciplinaire, mais non comme professeures et professeurs dans le total de 14. Lors de la discussion, on avait aussi mentionné que les directrices et directeurs d'école ne pouvaient pas se présenter comme professeures ou professeurs au Sénat académique. On s'était aussi interrogé à savoir comment on allait calculer les fractions en nombre entier. On voulait aussi des clarifications par rapport à ce qui arrive si le nombre n'arrive pas nécessairement à 14, c'est-à-dire advenant que, en faisant le calcul, l'on arrive à 13 ou à 15. On avait déjà adopté aussi le principe qu'il y ait au moins une représentante ou un représentant par faculté. En lisant les changements aux règlements, on peut voir comment on a essayé d'intégrer tout ceci. J'aimerais remercier Lynne Castonguay qui a travaillé avec nous pour préparer le document que vous avez reçu.

Bouchard : Si je comprends bien, si l'on regarde à la dernière feuille l'exemple de représentation proportionnelle et que l'on prend ces chiffres, on a 14 professeures ou professeurs. À titre d'exemple, si les deux directions d'école viennent de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, ça veut donc dire que lorsque l'ABPPUM va faire son élection, il n'y aura qu'une professeure ou un professeur de cette faculté et deux professeures et professeurs qui pourront venir de n'importe quelle faculté. L'autre possibilité aurait été de calculer la représentation proportionnelle sur 16 et d'enlever à ce moment les deux directeurs des faculté d'où ils proviennent, mais vous préférez la formule que vous avez. C'est une façon, mais je n'avais pas pensé à cela.

Deguire : Il y a une raison simple à cela. En réponse à ce que M. Bouchard demande, une raison très simple, en faisant le calcul, des fois ça va arriver à 15, des fois à 16, et d'autres fois à 17. Si ça arrive à 17, on aura un autre problème. En calculant sur 14, on règle le problème. Si l'on est malchanceux, on va arriver à 15, mais il resterait toujours un membre général qui sera élu. Un compromis peut-être à cela aurait été de dire que si les deux représentantes ou représentants des écoles sont par exemple à la Faculté des sciences de la santé et services communautaires, mais les deux membres *at large* seraient de cette faculté. La raison pour laquelle je voulais intervenir, je voulais poser une question sur un détail technique et je dirais même carrément arithmétique. À 36 (1) d) ii), lorsque l'on dit que le résultat de la fraction est tronqué après la première décimale et est arrondi au nombre entier supérieur, je voudrais que l'on dise « est arrondi au nombre entier supérieur au besoin ». Si cela arrive à 2,2 il ne faut pas le compter comme un nombre entier supérieur. Ce n'est pas fait dans les calculs. Les calculs sont faits à la fin, mais les calculs ne font pas ce qui est écrit ici. Le résultat de la fraction est tronqué après la première décimale et est arrondi au nombre entier supérieur lorsque cette décimale est un cinq ou plus.

Lakhal : J'aimerais bien savoir ce qu'il arrive par exemple, si dans une faculté il n'y a pas de volontaires pour poser sa candidature?

13.2 Règlements afférents (suite)

Recteur et vice-chancelier : Il y aura des vacances au Sénat académique jusqu'à ce qu'il y ait des candidates ou candidats. Quand il y a des élections et qu'il n'y a pas de candidates ou candidats dans une circonscription, il y a une vacance jusqu'à ce que quelqu'un se pointe.

C. Bourque : À la page 3, vi), quand on parle d'une compilation du nombre de professeures ou professeurs actifs de la constituante, est-ce que l'on parle des postes au budget? Est-ce que l'on parle des postes de professeures ou professeurs réguliers? Est-ce que c'est clair?

SG : Il y a peut-être une meilleure terminologie mais ce que l'on a voulu viser, c'est ce que vous avez dans le tableau. On a demandé au Service des finances. Ce sont des postes au budget, mais il y a des postes au budget qui ne sont pas comblés. Ce que l'on appelle actifs, ce sont ceux qui sont comblés.

Deguire : J'ai une question à propos de la catégorie générale. Lorsque l'on a, par exemple à la Faculté des arts et des sciences sociales, cinq représentantes ou représentants, si les cinq postes sont comblés et qu'il y a une élection, quelqu'un de cette faculté qui veut se présenter va automatiquement tomber dans la catégorie générale. S'il y avait quatre postes seulement de comblés dans la Faculté des arts et des sciences sociales et qu'une personne proposait sa candidature ou plus d'une personne, deux personnes, de quelle façon on procède? Est-ce que les deux sont automatiquement candidates ou candidats dans la Faculté puis le meilleur des deux a le poste de la Faculté et ensuite l'autre passe à la catégorie générale?

Recteur et vice-chancelier : Il me semble que c'est un principe que l'on a adopté qui est assez clair et que l'on voit partout, c'est-à-dire que c'est une liste électorale par circonscription. Les circonscriptions étant les facultés puis on vient de découvrir qu'il y a deux postes qui doivent flotter quelque part. Donc on propose, dans les règlements, qu'il est cristallisé dans une autre circonscription qui s'appelle générale. Alors, il y aura huit circonscriptions si vous calculez ça. Il y a sept facultés et la catégorie générale. Donc, quand vous organiserez le vote, il devrait y avoir normalement huit listes électorales. On ne peut pas se présenter dans deux listes électorales. C'est soit que l'on est candidate ou candidat dans la catégorie générale ou l'on est candidate ou candidat dans la catégorie facultaire.

Deguire : Ce n'est pas la personne qui choisit, ce devrait être un automatisme. Chaque faculté a son poste et ensuite dans les postes qui restent qui ne sont pas dans les facultés, on classe le premier et le deuxième en ordre du nombre de vote qu'il reçoit.

Président d'assemblée : De la catégorie générale.

Deguire : C'est ça que je n'aime pas.

Président d'assemblée : Si non, tu n'as plus de liste électorale pour la catégorie générale.

Deguire : Non, ce n'est pas nécessaire.

Président d'assemblée : Je pense que ce n'est pas ce que le règlement dit et ce n'est pas ça l'intention.

Deguire : Non, ce n'est pas ce que le règlement propose ici, mais le règlement n'a pas été discuté en détail à la dernière réunion du Sénat académique, c'est pour cela que je pose la question maintenant. C'est une façon de placer les deux postes supplémentaires. De façon automatique, les gens qui se présentent pour un poste dans une faculté où tous les postes sont comblés, automatiquement ils iront dans la catégorie générale, c'est évident. La question que je pose, c'est lorsqu'une personne est dans une faculté où il manque un poste et qu'il y a deux personnes par exemple qui posent leur candidature, qu'est-ce qui se passe? Est-ce qu'ils vont s'entendre entre les deux, moi je vais dans le général et toi tu vas dans la catégorie facultaire?

13.2 Règlements afférents (suite)

Recteur et vice-chancelier : Ce serait ça, si non je ne vois pas comment on peut le faire autrement. On ne peut pas déclarer élu dans la catégorie générale le sixième de la Faculté des arts et des sciences sociales ou le deuxième de la Faculté de droit. Il y a dix professeures et professeurs à la Faculté de droit et il y en a cent à la Faculté des arts et des sciences sociales.

Président d'assemblée : Ça ne pourrait pas être modifié sur place. Si c'est ça que l'assemblée veut, on reportera le règlement parce qu'il n'y a pas d'urgence étant donné que l'on a du temps. La Loi n'est pas encore modifiée.

Deguire : Lorsqu'il y a plus de candidates et candidats dans une faculté que de postes, ce qui m'apparaîtrait le plus simple dans un système qui ressemblerait à un système proportionnel, puis c'est logique aussi étant donné que le vote est universel de ce que l'on dit ici, c'est de dire que, premièrement, l'on regarde à remplir les circonscriptions comme on le fait dans un système proportionnel. On remplit les cinq à la Faculté des arts et des sciences sociales, on remplit les trois à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, etc. Ensuite, on regarde ensemble les autres personnes qui ont reçu des votes et qui ne sont pas placées dans des facultés puis la première et la deuxième dans ce groupe ont les positions dans la catégorie générale.

Recteur et vice-chancelier : Je ne comprends pas la complication. Je ne voudrais pas être élu dans la catégorie général parce que je n'ai pas réussi à me faire élire dans les cinq premiers à la Faculté des arts et des sciences sociales, je ne voudrais pas être considéré comme le sixième.

SG : Il va falloir que les directrices et directeurs d'école soient élus avant. Ça évite la deuxième élection.

Recteur et vice-chancelier : Oui, et c'était ça l'intention.

SG : Et à ce moment, si c'est encore l'ABPPUM qui veut se charger du vote, l'ABPPUM ou quiconque organise le vote sait exactement combien il y en a à élire dans chaque faculté.

Président d'assemblée : Il me semble que l'on ne peut pas régler cette question sans une étude un peu plus réfléchie. Le choix, c'est adopté ce que l'on vous présente ou bien vous demanderez qu'il soit déposé pour études complémentaires.

SG : Il y a aussi un règlement qui dit qu'il faut que ce soit révisé au cinq ans. On peut soit accepter le tout et l'essayer et après cinq ans, on aura vu comment ça fonctionne ou l'on peut demander de voir à une autre formule et l'on verra à la prochaine réunion du Sénat académique.

C. Bourque : Ça m'apparaît raisonnable.

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

14. **MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS**

voir le Document I, p. 1-9

R : 25-SAC-051104

Normand Gionet, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées aux règlements, soit les paragraphes 47 (1), 51 (1), 53 (1), (2), (3), 61 (1), (2), (3), (4) et l'article 54B. »

Bouchard : Lorsque l'Université de Moncton a créé des écoles et qu'elle a écrit le règlement que nous avons actuellement sous les yeux, dans l'esprit de ceux qui avaient rédigé ces règles, une école c'était essentiellement un département, mais qui avait certaines caractéristiques qui demandaient en fait un statut spécial. La caractéristique essentielle qui est décrite, c'est que ces départements doivent avoir des contacts avec les

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

professions ou les corporations professionnelles et l'on a voulu, par ces règlements, donner aux directrices ou directeurs d'école les responsabilités et à l'école les pouvoirs requis pour maintenir des contacts avec cette communauté. On nous propose une série de modifications qui vont faire des écoles une structure totalement différente des départements puisque l'on fait disparaître des règlements toutes références aux départements. Donc, il existera maintenant des départements qui auront certains pouvoirs avec des directrices ou directeurs et certaines responsabilités qui sont définies dans les règlements, mais aussi dans la convention collective. On aura des écoles dont les pouvoirs et responsabilités seront définis essentiellement dans les Statuts et règlements. Ce qui signifie que, lorsque la convention collective changera, les pouvoirs des directrices et directeurs de département ou d'assemblée départementale, les changements vont avoir lieu dans les départements mais n'auront plus lieu dans les écoles puisque les pouvoirs des directrices et directeurs d'école sont définis dans les Statuts et règlements et ne sont plus définis dans la convention collective. Ce que je prévois, c'est que l'on s'attirera, avec les années, des différences de plus en plus grandes entre les départements et les écoles, mais on va aussi créer de plus en plus des situations problématiques parce que, à l'intérieur des écoles, il restera quand même des assemblées départementales. On va faire référence aux directrices et directeurs de département. À mon avis, on est en train de créer un ensemble qui va nous occasionner des griefs et toute une série de problèmes. Il y a, dans ce qui nous est proposé, de bonnes suggestions, de bonnes recommandations, mais il y en a qui, à mon avis, ne m'apparaissent pas justifiées.

Gionet : J'aimerais tout simplement faire un bref historique de la raison pourquoi on est ici aujourd'hui. Il y a eu une restructuration dans les années '90, en décembre 1990, tant au niveau du Sénat académique que du Conseil des gouverneurs, mais il n'y a eu aucune considération sur le mode de fonctionnement de notre Faculté. Selon le recteur de l'époque, M. Robichaud, il avait mentionné, dans un des procès-verbaux du Sénat académique de l'époque, que les modalités de fonctionnement soient définies par le personnel touché par ces questions. À partir de ce constat, un processus élaboré de consultation a été fait auprès des différentes instances, les écoles incluant l'École de travail social, les facultés incluant la Faculté des arts et des sciences sociales, les conseils respectifs de ces facultés, le Bureau des ressources humaines, voire même l'ABPPUM et le Secrétariat général, en plus de vous, le Sénat académique. Je suis surpris de voir que le document va poser beaucoup de confusion ou de problématique. Sur ce document, on en a vécu de la problématique, on a vécu dans la confusion. Je sais que l'on a une nouvelle convention collective à l'heure actuelle depuis une année, mais imaginez-vous que l'on a fonctionné deux ou trois ans avec l'ancienne convention collective où les directrices et directeurs d'école intégrés n'avaient aucun rôle à jouer. À toutes les fois que l'on voyait « directrice et directeur d'école », on pensait toujours aux écoles détachées. Donc les écoles détachées, à l'époque, avaient le même statut qu'une faculté. Les directrices et directeurs d'école avaient aussi le même statut que les doyennes et doyens. Le conseil de l'école existait à cause des écoles détachées au même titre qu'un conseil de faculté. On ne pouvait plus continuer à fonctionner comme ça. On a eu toute une évolution de pensée lorsque l'on est venu à prendre le document que vous avez entre vos mains. L'idée nous est venue de dire pourquoi ne pas aller directement où l'on est défini, apporter des changements pour présenter le nouveau visage de cette faculté avec ses quatre écoles sans oublier la Faculté des arts et des sciences sociales avec son École de travail social. On avait discuté de ne pas nécessairement être comparé aux départements et c'est là que la confusion est arrivée. Quand j'ai pris la direction de la Faculté, il y avait des pourparlers pour former une faculté et des départements, mais on n'a pas pris cette route. Il ne faut pas oublier aussi que notre Faculté, pour des raisons que je ne comprends pas encore aujourd'hui, n'a pas de vice-doyenne ou de vice-doyen parce que l'on avait nos directrices et directeurs. On a vécu avec ça. Aujourd'hui on s'est dit, une fois pour toutes, reconnaissons le statut d'école intégré. Il ne faut pas oublier que les écoles détachées existent encore. On le remarque aussi dans le document que vous avez devant vous au niveau de la direction d'école, on fait référence à un article qui s'appelle « école détachée ». Il faut absolument que l'on reconnaisse l'école intégrée à une faculté et qu'elle ne soit plus un département une fois pour toute. C'est pour cela que, lorsque vous regardez dans le document, c'est la première fois que l'on voit une définition d'une assemblée de l'école. J'aurais cru qu'elle aurait paru dans la convention collective actuelle, mais elle ne l'est pas. La seule chose qui apparaît dans la convention actuelle, c'est la définition du conseil de faculté, elle est identique avec le document que l'on vous présente. À mon avis,

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

avec ceci, on se dit que ce sont des cadres nommés par le Conseil des gouverneurs et l'on va de l'avant. Et avec ça il faut valoriser l'ouvrage et les responsabilités des directrices et directeurs.

Amendement

R : 26-SAC-051104

Gilles Bouchard, appuyé par Nasser Baccouche, propose :

« Que le vote sur la résolution R : 25-SAC-051104 soit scindé en cinq, soit le nombre d'articles à modifier. »

McKee-Allain : Ce que je veux ajouter comme élément complémentaire, c'est que j'y ai travaillé moi aussi depuis une couple d'années. On a travaillé en collaboration parce que, à la Faculté des arts et des sciences sociales contrairement à la nouvelle Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, nous avons la coutume et l'expérience d'avoir une école intégrée. Je ne veux pas aller dans les détails, mais je veux simplement dire que l'on a préparé, que je suis intervenue, que j'ai été impliquée pour voir quelle serait la formulation qui répondrait le mieux à nos structures qui sont différentes et qui serait la plus respectueuse de notre convention collective. C'est venu au Conseil de Faculté et j'ai informé mon collègue Gionet que, à la réunion du Conseil de Faculté de la semaine dernière et qui comprend 24 membres, on a rejeté le document. Par ailleurs, on a reconnu plusieurs articles avec lesquelles on est d'accord et dans d'autres cas c'est peut-être une question d'amendement. Donc, de voter en bloc comme façon de procéder je comprends tout à fait les préoccupations de Normand Gionet, mais je dois vous informer que le Conseil l'a rejeté en bloc.

| | | | |
|--------------|---------|-----------|---------|
| Vote sur R26 | Pour 16 | Contre 12 | ADOPTÉE |
|--------------|---------|-----------|---------|

Article 47

| | | |
|-----------------------|---------|---------|
| Vote sur l'article 47 | unanime | ADOPTÉE |
|-----------------------|---------|---------|

Article 51

| | | |
|-----------------------|---------|---------|
| Vote sur l'article 51 | unanime | ADOPTÉE |
|-----------------------|---------|---------|

Article 53

Amendement

P : 27-SAC-051104

Gilles Bouchard, appuyé par Paul Deguire, propose :

« À l'article 53, paragraphe (3), que l'on remette ce qui a été biffé, c'est-à-dire 'les mêmes responsabilités que le département, sauf'. »

Gionet : Advenant que cette proposition est acceptée avec les mêmes responsabilités que le département, cela voudra dire que l'article 62, 4 g) ne pourrait plus exister. Ce qui est arrivé, c'est que pour s'assurer que les distinctions entre les responsabilités au niveau des départements et au niveau des écoles, lorsque l'on regarde les chefs de secteur dans les Statuts et règlements, chaque responsabilité des chefs de secteur dans les autres constituantes, c'est presque les mêmes responsabilités qu'une directrice ou un directeur de département et on les retrouve aussi dans la convention collective. Lorsque je regarde tous les gestionnaires d'unité académique, on ne peut pas réinventer d'autres tâches que tout simplement les responsabilités que nous avons là. En disant que l'on a les mêmes responsabilités que le département, il va falloir que l'on aille à l'article 63 dans les Statuts et règlements.

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

Deguire : Je pense que l'on simplifie les choses en allant dans le sens de la proposition de M. Bouchard parce que, dans les grandes lignes, le rôle des directrices et directeurs de département et le rôle des directrices et directeurs d'école est assez semblable. Les directrices et directeurs d'école ont quelques responsabilités supplémentaires mais essentiellement c'est la même chose et c'est décrit dans la convention collective. Lorsque l'ABPPUM a fait une demande d'accréditation pour les professeures et professeurs à temps partiel et pour certains groupes de professeures et professeurs réguliers, il y a eu un document dans lequel on définit qui sont les membres de l'ABPPUM. On dit les employées et employés de l'Université à l'exception des suivants : les membres des autres syndicats, les membres de la haute direction de l'Université et on les nomme, les doyennes et doyens. On ne mentionne pas les directrices et directeurs d'école. Techniquement et légalement, si l'on se fie au texte du commissaire Dubé, les directrices et directeurs d'école ne sont pas des cadres, ils sont des professeures et professeurs. L'ABPPUM ne s'est pas décidée là-dessus. Ça ne dérange pas qu'on les considère comme des cadres, mais ce n'est pas si automatique que ça. De toute façon, le commissaire Dubé ne les considère pas comme des cadres.

R. Robichaud : Par rapport au commentaire que vient de faire M. Bouchard suite à la responsabilité ou à la charge de travail, si je regarde mon école avec deux programmes professionnels, cela veut dire que l'on a deux programmes de premier et de deuxième cycles, plus on a le troisième programme de premier cycle et une responsabilité de centre de recherche en plus des deux associations professionnelles auxquelles il faut répondre.

P.-É. Bourque : Je pense que l'esprit des propositions que vous avez devant vous, ce n'est pas dans un esprit de se méfier des départements, au contraire, pour nous c'est extrêmement important d'avoir une identité, d'avoir une place dans la Charte et dans la convention collective. On a entamé ce travail dans cet esprit. Quand on définit, dans la section 53 « école », je ne vois pas pourquoi on devrait ajouter les mêmes responsabilités que les départements. Dans l'article 55, quand on décrit ce qu'il y a dans le département, on ne dit pas que les départements ont les mêmes responsabilités que les écoles. On est une école, ça ne va pas changer. On a des départements, ça ne va pas changer. On est tous content, on est ici et c'est notre place et l'on a une identité. Ce sont deux types d'unité différente.

| | | |
|--------------|---------|---------|
| Vote sur P27 | Pour 13 | REJETÉE |
|--------------|---------|---------|

Cette proposition n'a pas atteint les deux tiers des voix.

| | | |
|-----------------------|---------|---------|
| Vote sur l'article 53 | Pour 19 | REJETÉE |
|-----------------------|---------|---------|

Cette proposition n'a pas atteint les deux tiers des voix.

L. Caron : Il y a un document qui est arrivé avec une certaine unité, ma crainte et ma préoccupation, c'est qu'il y ait des articles qui passent et d'autres qui ne passent pas et que l'on se ramasse avec un document qui ne se tient pas.

Bouchard : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec madame Caron. Il y a en effet des liens entre certains articles, mais tout ne se tient pas. Je pense qu'il n'y a aucun problème avec l'article 54B.

E. Robichaud : C'est sur le vote de tout à l'heure. J'ai un questionnement sur le nombre 22. On ne sait pas combien de personnes votent contre, comment peut-on voir si l'on a les deux tiers des voix? On prend pour acquis que tout le monde allait voter. On sait que souvent tout le monde ne vote pas aux deux tiers.

Deguire : Avant de reprendre le vote, est-ce que l'on est bien certain que ce sont les deux tiers des votes exprimés ou deux tiers des membres présents?

Président d'assemblée : On va vérifier les choses. C'est dans l'article 97 des Statuts et règlements. On dit que les présents règlements entrent en vigueur dès que le Conseil des gouverneurs les adopte et peut les amender sur les résolutions adoptées par deux tiers au moins des membres présents. On m'a dit que l'on interprète cela pour dire que le Sénat académique est soumis à la même règle des deux tiers, mais ça ne me paraît pas évident.

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

On est en train de faire une recommandation au Conseil des gouverneurs, est-ce que l'on a toujours appliqué une règle des deux tiers?

SG : Oui.

Bouchard : Je crois qu'il faut s'en tenir à ce que vous avez dit les autres fois, on n'est pas pour changer les règles. Si c'est deux tiers des membres présents, c'est 22.

R : 28-SAC-051104

Paul Deguire, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« *Que le reste du document soit déposé, soit les articles 54B et 61.* »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

15. NOMINATIONS

Voir le Document J, p. 1-5

15.1 Comité d'appel du Sénat académique

R : 29-SAC-051104

Mise en candidature - professeure ou professeur

Étienne Dako

Proposé par Denise Merkle

Étienne Dako est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique.

R : 30-SAC-051104

Mises en candidature

Yolande Castonguay-LeBlanc (présidente)

Simone LeBlanc-Rainville (suppléante à la présidence)

Pierre Arsenault (suppléant à la présidence)

Yolande Castonguay-LeBlanc est élue présidente du Comité d'appel du Sénat académique; **Simone LeBlanc-Rainville** et **Pierre Arsenault** sont élus suppléants à la présidence du Comité d'appel du Sénat académique.

R : 31-SAC-051104

Mise en candidature

Geneviève Comeau

Proposée par Frances LeBlanc

Geneviève Comeau est élue membre du Comité d'appel du Sénat académique.

15.2 Comité d'attestation d'études

R : 32-SAC-051104

Mise en candidature

Geneviève Comeau

Proposée par Frances LeBlanc

Geneviève Comeau est élue membre du Comité d'attestation d'études.

15.3 Comité des programmes

R : 33-SAC-051104

Mise en candidature

Geneviève Comeau

Proposée par Frances LeBlanc

Geneviève Comeau est élue membre du Comité des programmes.

16. **RAPPORT SUR LA SESSION D'EXAMENS – HIVER 2005**

Voir le Document K, p. 1-2

S. LeBlanc : Quelques années passées, il y a eu une série de questions concernant la façon dont était préparé l'horaire d'examens. Ça fait suite à la présentation du calendrier universitaire et à la demande du Sénat académique qui voulait qu'il y ait un rapport sur certains renseignements très spécifiques que l'on demande à la suite de chaque session d'examens. Je vous présente les renseignements sur les examens de la session d'hiver 2005. On vous donne le nombre de cours/groupes qui sont mis à l'horaire d'examens. Il y a également certains cours/groupes où il y a un examen qui n'est pas nécessairement mis à l'horaire. Vous voyez pour la session d'hiver 2005, on comptait au total 1048 groupes/cours divisé à peu près 50/50 à l'horaire. On a fait une mise à jour dans le système de préparation d'horaire d'examens à la session d'hiver 2005. Avant cette session, on comptait toujours un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants qui avaient trois examens dans la même journée. Cette nouvelle version est plus performante et fait une meilleure distribution des examens. Je peux vous dire que, à la session d'hiver 2005, on avait 27 cours/groupes qui comptaient plus de 100 étudiantes ou étudiants et évidemment lorsque l'on a une période d'examens de 10 jours, c'est normal qu'il y ait 27 gros groupes, il y en aura tous les jours de la session d'examens et même plus qu'un par jour. On voulait voir, dans les cinq derniers jours de la session d'examens, quelle était la proportion des examens avec 100 étudiantes et étudiants ou plus. Ça tourne toujours autour de 50 %. Alors lorsque l'on prépare un horaire d'examens, évidemment la beauté de notre nouveau système, c'est que l'on peut faire des scénarios si l'on n'est pas tout à fait certain que la première version est adéquate, on peut essayer une deuxième ou une troisième version pour voir s'il y a une meilleure distribution qui peut être faite des examens. On fait trois choses. On prépare un horaire qui assure une distribution optimale des examens tout en évitant les conflits d'horaire. C'est au niveau des étudiantes et étudiants et l'on veille à ce qu'ils ne soient pas désavantagés par une charge trop lourde ou un horaire qui ne leur donne pas suffisamment le temps de préparation durant la période d'examens. Également, on évite que certaines étudiantes ou certains étudiants aient trois examens dans une même journée. Lorsque l'on prépare l'horaire d'examens, on essaie de veiller à ces trois objectifs et avec les gros groupes, on essaie de les répartir sur la période d'examens en question.

C. Bourque : Est-ce que vous tenez compte des gros groupes pour favoriser que ces examens se fassent au début de la session? Je pose la question parce que je connais des professeures et professeurs de ma faculté, il y en a une par exemple qui a un examen le 17 décembre avec 108 étudiantes ou étudiants et 2 jours plus tard avec 144 étudiantes ou étudiants. Ce sont des examens à développement, ce ne sont pas des examens à choix multiples. Je me demande si vous avez la possibilité de donner une préférence afin que les gros groupes soient plus tôt?

S. LeBlanc : On va avoir un problème de conflits d'horaire si l'on essaie de placer 28 examens au tout début. Dans la plupart des groupes, ce sont des cours d'introduction, des cours de la première année. Souvent, on a les mêmes étudiantes et étudiants ou plusieurs étudiantes et étudiants qui font les mêmes examens donc, il faut trouver une façon de les répartir dans l'horaire. C'est pour cela que, lorsque l'on se ramasse avec 27, 28 ou 30 examens à grands groupes, des fois on doit les répartir sur dix jours.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que la dernière fois que l'on a vu des chiffres comme ceux-là, j'avais fait une observation et je vais faire la même. D'abord ce sont des données intéressantes. Je vais faire quelques nuances parce que, probablement, il y a une différence entre le nombre d'examens à l'horaire et le nombre d'évaluations qui se passent pendant la période d'examens. Ce serait intéressant d'avoir cette distinction parce que si

16. RAPPORT SUR LA SESSION D'EXAMENS – HIVER 2005 (suite)

je considérerais qu'il n'y avait pas eu d'examens, qu'il n'y avait pas eu d'évaluations, je serais très préoccupé par la situation. C'est pour cela qu'ici, une des raisons pour laquelle on avait soulevé ce dossier, il y a deux ans, c'est qu'il y avait des préoccupations et qu'il y avait un nombre important d'évaluations de cours qui se terminaient avant la période d'examens. Le règlement universitaire prévoit au premier cycle tout au moins qu'il faut avoir au moins une évaluation pour un pourcentage X d'une valeur X qui se situe pendant la période réservée aux examens. Ici, ce que l'on sait, c'est qu'il y a 50 % des cours d'un semestre qui n'ont pas été inscrits à l'horaire d'examens. Je comprends que de ce 50 %, il y en a beaucoup qui sont aux cycles supérieurs. J'ai fait mes calculs rapidement, il y en a 180 ou 185 sur les 520, donc il en reste 345 au premier cycle. J'ose croire qu'il y a au moins 33 à 40 ou 45 % des cours de premier cycle où il n'y a pas eu d'évaluations placées à l'horaire d'examens. Ce que j'aurais aimé savoir, de ce pourcentage, combien n'ont pas eu d'évaluations pendant la période d'examens? Je me demande si ce serait possible après la prochaine session d'examens d'avoir ce genre de chiffres parce que ça deviendrait, à mon point de vue, un problème sérieux sur lequel on devrait se pencher si c'est effectivement le cas. Cela veut dire que s'il n'y a pas d'évaluations pendant la période d'examens, l'évaluation a eu lieu avant la période d'examens.

Dubois : Cela veut dire qu'il y a des cours qui sont évalués de manière différente dans ces statistiques. Par exemple, tous les cours de formation artistique à la Faculté des arts et des sciences sociales n'ont pas d'examens sur table, mais ils sont évalués pendant la période d'examens.

Recteur et vice-chancelier : C'est exactement ce que je viens de dire. Si l'on peut me démontrer que, effectivement, il y a une évaluation pendant cette période, mais que ce n'est pas dans l'horaire d'examens c'est une chose. S'il y a un pourcentage important de ces évaluations qui sont terminées avant la période d'examens et que le cours est terminé avec toutes les évaluations, c'est autre chose. Le règlement universitaire ne prévoit pas ça. C'était ça un peu l'invitation que je lançais à la registraire pour une prochaine fois. Je ne sais pas si c'est possible d'avoir l'information.

S. LeBlanc : On a l'information sur les cours qui sont placés dans l'horaire d'examens. On prépare l'horaire en conséquence.

Recteur et vice-chancelier : Peut-être que c'est une question que l'on devra poser aux doyennes et doyens périodiquement. Est-ce que vous êtes satisfaits que tous vos cours qui ont une évaluation terminale figurent pendant la période des deux semaines, des 10 jours de la session d'examens? Sans avoir de statistiques ou si tout le monde dit oui, à ce moment-là, on est content. Mais si l'on nous dit non, on a un problème, je pense que l'on devrait avoir une discussion sur cette question.

C. Bourque : Pour soulager certaines inquiétudes, il y a un règlement qui dit que si l'on a des cours que l'on veut retirer de la session d'examens, on doit passer au Conseil de Faculté. On fait une demande dans notre faculté, et il n'y a eu aucune demande cette année. Il faut savoir que dans tous les cours que l'on indique, on exclut les laboratoires, on exclut les cours à un ou deux crédits. Si le cours est condensé sur 10 semaines sur 15 au lieu de tout le semestre, on l'exclut. On exclut aussi des cours de deuxième cycle et l'on exclut certains séminaires. Ça représente presque la totalité des cas et je devine que c'est la même situation dans plusieurs facultés.

Recteur et vice-chancelier : Si chaque faculté envoyait au Registrariat combien ont demandé une exemption d'une évaluation pendant la période normale réservée aux examens et si elle était accordée ou non, on aurait ces statistiques pour l'ensemble de l'Université.

17. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-050916 ET CGV-050917

Président d'assemblée : C'est pour vous permettre de poser des questions s'il y en a. Est-ce que vous avez des questions sur ces procès-verbaux? Pas de question.

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 Frais de prêts entre bibliothèques

Villard : Vous allez voir assez rapidement que ce n'est pas juste une question de tarifs. Il y a un message qui a circulé sur le Campus pour indiquer qu'il y aurait des limites dans le nombre de prêts gratuits entre bibliothèques, que ce soit des livres ou des articles. Maintenant j'ai amené ce point parce que, au Conseil de la FESR, on nous a saisis d'une situation problématique. Ce sont des disciplines où il y a eu beaucoup de coupures de périodiques, semble-t-il, et ces coupures étaient justifiées par l'existence du prêt entre bibliothèques. Maintenant ces étudiantes et étudiants se retrouvent dans une situation où assez rapidement ils atteignent la limite de leur nombre de prêts gratuits et doivent déboursier pour les frais additionnels et ça peut coûter des sommes assez importantes. Je pense que ce qui s'impose, c'est que cette règle ne soit pas appliquée à toutes les disciplines. Que cette règle soit modulée si, effectivement, il y a des disciplines où c'est bien connu et démontrable qu'il y a un manque de ressources à la bibliothèque.

VRER : Je reçois bien les commentaires du sénateur Villard. La bibliothécaire en chef, lorsqu'on l'a rencontrée, elle nous a fait part de deux choses. Un certain abus se propageait au niveau des PEB. Il y avait des individus qui commandaient des articles ou des livres dans la centaine et plus pour ensuite en retourner la moitié à l'intérieur de 15 à 20 minutes. Les individus, à l'étape initiale de la demande, n'avaient tout simplement pas pris le temps de réfléchir et de voir exactement ce qu'ils commandaient. Une fois qu'ils les ont reçus, ils s'apercevaient que ça ne valait pas la peine, donc les ont retournés. Il y avait des abus qui aboutissaient à une somme d'argent, en milliers de dollars, assez considérable. Donc c'était dans le but d'essayer d'arrêter ces abus que la politique a été instaurée, mais elle a été mise en vigueur suite à une consultation faite parmi les institutions sœurs des provinces de l'Atlantique. À notre grande surprise, avant la mise en vigueur de la politique, l'Université de Moncton était la seule qui permettait dix emprunts aux prêts entre bibliothèques gratuits. Toutes les autres institutions, dès la première demande, elle est cotisée. Le but de l'exercice, à part de vouloir arrêter les abus, c'était aussi dans la collecte d'argent après le dixième, vingtième pour les professeures et professeurs, pour créer un fonds pour essayer de pouvoir récupérer les périodiques qui étaient sollicités fréquemment et que nous n'avions pas sur le Campus.

Villard : Je voudrais quand même souligner que l'on se trouve dans des situations où les étudiantes et étudiants du baccalauréat ou de la maîtrise vont subventionner l'abonnement aux périodiques.

LeFrançois : J'aimerais faire une petite précision parce que quand vous dites que l'Université de Moncton est la seule qui ne chargeait pas, le Campus d'Edmundston a une tarification.

18.2 Remerciements

Recteur et vice-chancelier : C'est la dernière réunion du Sénat académique pour la secrétaire générale, Colette Landry Martin. Elle a annoncé son intention de partir à la retraite le 31 décembre. La semaine dernière, je lui demandais combien d'années elle avait servi au Sénat académique. Je savais que je l'avais côtoyée depuis très longtemps au Sénat académique quand elle était directrice de l'École de nutrition et d'études familiales. Elle est revenue par après au Sénat académique en qualité de directrice générale de l'Éducation permanente à compter de 1995. Depuis 1995, elle a été de façon continue au Sénat académique. Elle a accumulé plus de 20 ans d'expérience au Sénat académique et je pense que ça fait d'elle la doyenne des membres du Sénat académique après le départ d'Armand Caron le 1^{er} juillet dernier. Après son départ, je pense que ce sera la compétition entre Isabelle McKee-Allain et moi-même comme doyens de cette assemblée. Je voudrais tout simplement vous dire que j'ai apprécié la qualité du travail de Colette Landry Martin comme secrétaire générale, mais comme on est au Sénat académique, à la qualité de la préparation des ordres du jour, de la documentation, de l'envoi de la documentation, de la qualité des procès-verbaux et aussi d'assurer que les personnes, responsables de faire les suivis des décisions du Sénat académique, soient saisies et fassent le travail que le Sénat académique leur a demandé. À Colette, je voudrais te remercier en mon nom personnel, mais aussi au nom de l'ensemble des membres du Sénat académique pour tes services très loyaux et de la qualité des services que tu as

18.2 Remerciements (suite)

rendus et c'était un privilège pour moi d'être ton collègue au Sénat académique. Merci beaucoup et bonne retraite.

Applaudissements.

SG : Merci monsieur le recteur et vice-chancelier. Je voudrais aussi remercier les membres du Sénat académique pour vos applaudissements. Si le recteur et vice-chancelier a participé à autant de réunions du Sénat académique que moi, c'est qu'il a commencé plus jeune que moi, il devait être adolescent. Je dois vous dire que de mes 28 ans de carrière à l'Université, j'ai beaucoup apprécié mon travail à tous les niveaux où j'ai travaillé. Je pense que, à chaque fois, j'essayais de me créer des défis. Je pense que, si l'on aime notre travail à l'Université et que l'on continue à chaque jour à faire des choses, c'est parce que l'on se donne des défis, on se donne des objectifs à atteindre. Ça été un privilège pour moi de travailler à tous les niveaux, mais particulièrement à ce niveau. J'ai eu un appui incontestable de madame Marie-Paule Martin, son professionnalisme, son efficacité et grâce à elle les choses avançaient au Bureau. Donc, je m'en vais un peu nostalgique, mais je ne pense pas que je vais me porter volontaire pour un grand bout de temps comme représentante des professeures et professeurs à la retraite au Sénat académique. Je pense que je vais laisser la place à ceux et celles qui n'ont pas eu cette chance pendant qu'ils étaient professeures ou professeurs. Toutefois, pendant mes cinq ans comme secrétaire générale, s'il y a une chose que j'ai moins aimée, c'était de faire le procès-verbal du Sénat académique. C'est un travail énorme et j'aimerais peut-être que pour l'avenir, des membres du Sénat académique puissent se pencher sur le type de procès-verbal qui rendrait justice aux réunions. Sérieusement, on met mot pour mot ce que les gens ont dit au Sénat académique. Ce serait peut-être plus simple d'ouvrir le Sénat académique au public et alors, on pourrait faire une synthèse des discussions. Je comprends que les procès-verbaux actuels servent de documents historiques pour les historiens. Peut-être que vous pourriez faire une faveur à madame Lynne Castonguay, la prochaine secrétaire générale, et lui demander de faire un procès-verbal différent. Sur ce, je vous remercie et je vous souhaite bonne chance dans vos prochaines réunions du Sénat académique.

19. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le 10 mars 2006.

20. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 50.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale